Gaz Métropolitain, inc.

23e Rapport annuel 1980

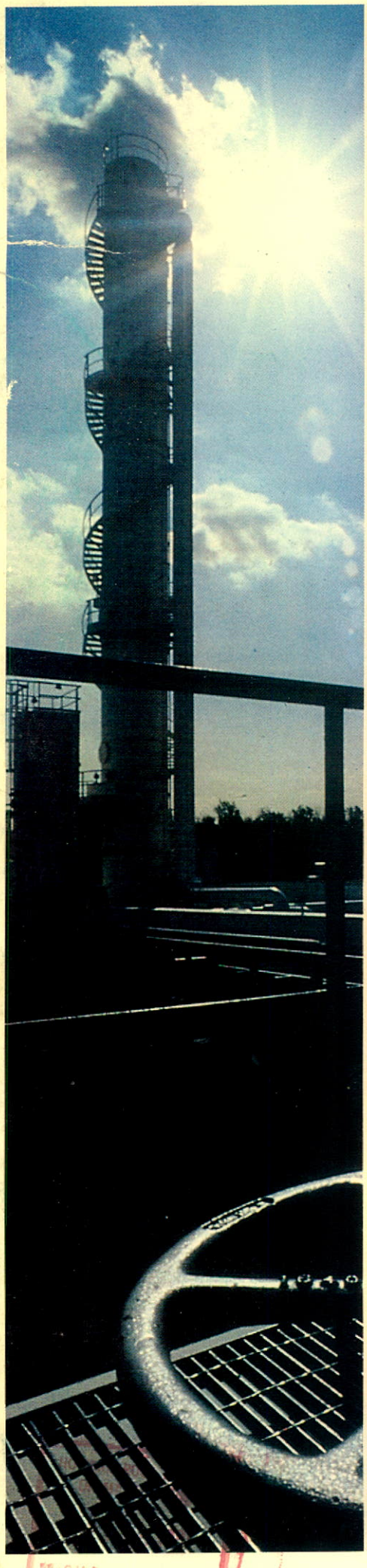

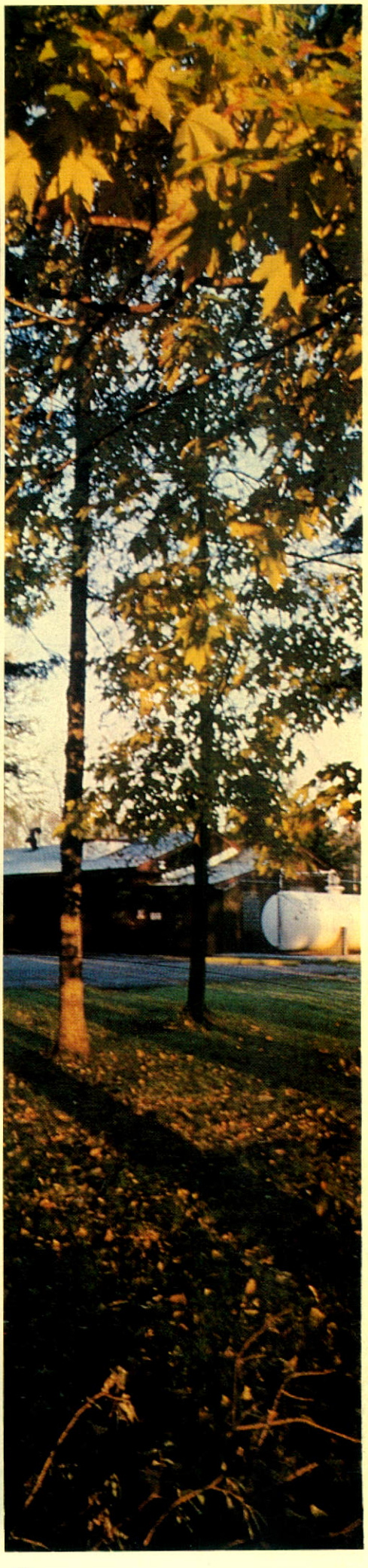

Depuis près de vingt-cinq ans, la Compagnie dessert la région métropolitaine, laquelle représente plus de 65 p. cent du marché du gaz naturel au Québec. À la suite des recommandations de la Régie de l'électricité et du gaz, Gaz Métropolitain se voyait octroyer par le Gouvernement du Québec, le 11 mars 1981, le droit exclusif de distribuer le gaz naturel dans de nouveaux territoires, dont l'ensemble se situe en périphérie de Montréal et comprend, notamment, les villes de St-Jérôme, St-Jean-sur-Richelieu, Berthierville et Joliette.

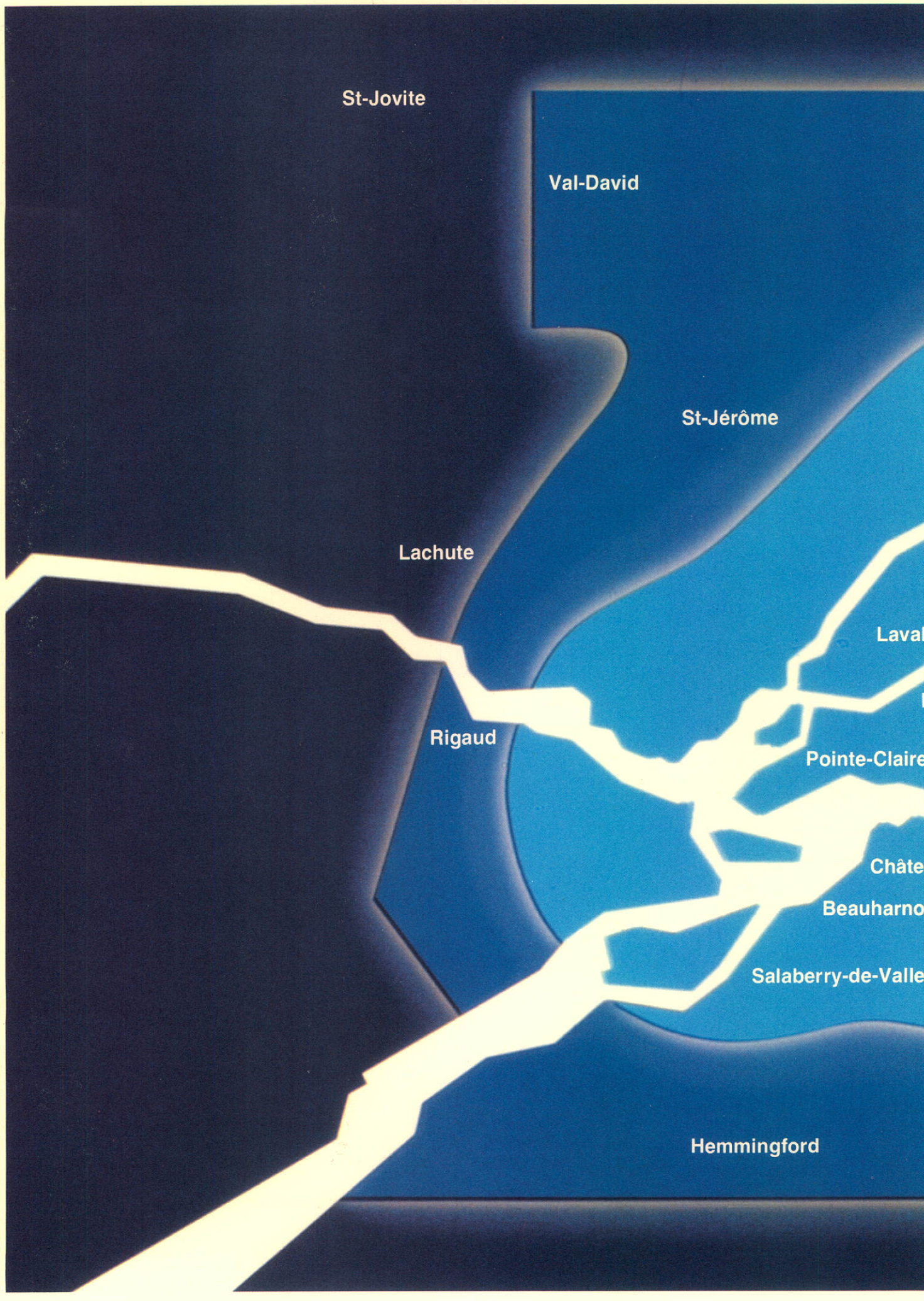
St-Jovite
Val-David
St-Jérôme
Lachute
Rigaud
Pointe-Claire
Hemmingford

Direction

Jacques Courtois, c.r.
Président du Conseil d'administration
Jacques Beauchamp
Président et Chef de la Direction
Joseph Baladi
Vice-président de groupe, Exploitation et Expansion
Robert Normand
Vice-président de groupe, Finances et Affaires de réglementation
Jacques Contant
Vice-président, Distribution
Donald Hotte
Vice-président, Contrôleur
Arsène Lessard
Vice-président, Projets d'expansion
Gaston LongVal
Vice-président, Ressources humaines
Robert Noël
Vice-président, Marketing
Denis Chouinard
Trésorier
Gérard Doucet
Trésorier adjoint
Louise Legaré
Secrétaire adjoint

Photos de la page couverture, dans l'ordre habituel: **La technologie cryogénique** — La tour de refroidissement de l'usine de liquéfaction de Gaz Métropolitain dans l'est de Montréal; **Procédés de fabrication** — Une des applications où le gaz naturel constitue le combustible le plus fiable pour un important manufacturier de verre; **Distribution du gaz** — Le poste de livraison de gaz naturel de Gaz Métropolitain à Senneville, Québec.

Administrateurs

***Edward G. Battle**
Président directeur général
Ressources énergétiques
Norcen Limitée
Toronto, Ontario

***Jacques Beauchamp**
Président et Chef de la Direction
Gaz Métropolitain, inc.
Outremont, Québec

Jean Béliveau
Vice-président senior, Affaires sociales
Club de Hockey Canadien, inc.
Longueuil, Québec

Wilbrod Bherer, C.M., c.r.
Président
Télé-Capitale Ltée
Québec, Québec

***Edmund C. Bovey, C.M.**
Président du Conseil d'administration
Ressources énergétiques
Norcen Limitée
Willowdale, Ontario

Roger Charbonneau, O.C.
Président
Laboratoires Anglo-French Ltée
Mont-Royal, Québec

***E. Jacques Courtois, c.r.**
Associé principal
Courtois, Clarkson, Parsons, Tétrault
Montréal, Québec.

†**Raymond Lavoie**
Président honoraire
Crédit Foncier
Outremont, Québec

***Jean-Jacques Leroux**
Président du Conseil d'administration
Northern and Central Gas Corporation Limited
Willowdale, Ontario

Pauline Ouimet
Gouverneur de la Bourse de Montréal
Montréal, Québec

***Charles Perrault**
Président
Perconsult Limitée
Montréal, Québec

Claude Pichette
Recteur
Université du Québec à Montréal
Outremont, Québec

*Membre du Comité exécutif

†M. Raymond Lavoie est décédé le 22 février 1981.

Renseignements généraux

Gaz Métropolitain, inc.

Siège social:
1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal H3B 3S7

Bureaux:
1717, rue du Havre
Montréal H2K 2X3
Téléphone: (514) 527-8455

Fiduciaires, agents payeurs et agents de transfert

Obligations de première hypothèque
Fiduciaires: Compagnie Trust Royal, Montréal. Morgan Guaranty Trust Company of New York.
Agents payeurs: La Banque Royale du Canada, Montréal, Morgan Guaranty Trust Company of New York.

Obligations d'hypothèque générale
Fiduciaire: La Société Canada Trust, Montréal.
Agent payeur: La Banque Royale du Canada, Montréal.

Obligations non garanties subordonnées
Fiduciaire: Compagnie Montréal Trust, Montréal. Chemical Bank, New York.
Agents payeurs: La Banque Royale du Canada, Montréal. Morgan Guaranty Trust Company of New York.

Obligations non garanties
Fiduciaire: Trust National Compagnie Limitée, Montréal.

Actions privilégiées
Agent de transfert: Compagnie Montréal Trust, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver.
Agent payeur des dividendes: Compagnie Montréal Trust, Montréal.

Actions ordinaires
Agents de transfert: Compagnie Montréal Trust, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Citibank N.A., New York.

Points saillants de l'exercice 1980

Bénéfice (en milliers de dollars)	1980	1979
Total des revenus	**$309 521**	$254 706
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	**27 242**	24 251
Bénéfice de l'exercice	**10 063**	9 337
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	**7 614**	6 828
Bénéfice par action ordinaire	**0,55**	0,57

Données sur les actions ordinaires		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	**13 959**	11 959
Dividendes versés au cours de l'exercice	**$ 4 187**	$ 4 784
Par action	**$ 0,30**	$ 0,40
Pourcentage payé	**55%**	70%
Actionnaires au 31 décembre	**4 796**	4 278

Ventes de gaz	10^6m^3	MMpc	MMpc
Total des ventes	**2 708**	**95 612**	90 662
Industrielles	**1 756**	**61 999**	61 002
Commerciales	**459**	**16 216**	14 510
Résidentielles	**493**	**17 397**	15 150

Propriétés, aménagements et équipement (en milliers de dollars)		
Additions pendant l'exercice	**$ 29 361**	$ 25 146
Immobilisations brutes	**283 501**	257 726
Amortissement accumulé	**37 929**	32 850

Bénéfice (perte) net par trimestre (en milliers de dollars)		
Premier trimestre	**$ 9 344**	$ 8 063
Deuxième trimestre	**(2 483)**	(1 562)
Troisième trimestre	**(4 386)**	(2 985)
Quatrième trimestre	**7 588**	5 821

Variations de prix des actions ordinaires	Haut	Bas	Haut	Bas
Premier trimestre	**$8¾**	**$5¼**	$6¼	$5¼
Deuxième trimestre	**8¼**	**6⅛**	7½	5¾
Troisième trimestre	**7½**	**6,0**	6⅛	5½
Quatrième trimestre	**7⅝**	**6⅜**	7¾	5¼

Table des matières

1 Points saillants de l'exercice 1980
2 Rapport aux actionnaires
4 Les années 80: perspectives
7 Commercialisation
10 Affaires publiques
12 Approvisionnements en gaz
14 Exploitation
15 Ressources humaines
17 Réglementation et Affaires juridiques
18 Revue financière
20 États financiers
24 Notes aux États financiers
27 Statistiques financières et d'exploitation 1976-1980

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à l'hôtel Bonaventure, 1, Place Bonaventure, Montréal, Québec, le mercredi 29 avril 1981 à 10 heures

Rapport aux actionnaires

Plusieurs mesures d'importance sont intervenues au cours de l'exercice 1980 afin de permettre et de faciliter l'extension des réseaux gaziers au Québec dès 1981.

Ainsi sont survenues la décision de prolonger le gazoduc transcanadien à l'est de Montréal et l'annonce, lors de la présentation du budget fédéral le 28 octobre 1980, de mesures incitatives à la pénétration du gaz naturel. Ces mesures prévoient une assistance monétaire aux frais de conversion à d'autres formes d'énergie des appareils de chauffage utilisant le mazout, une subvention à l'extension des réseaux gaziers, et une fixation des prix du gaz naturel de façon à ce qu'il bénéficie d'un avantage concurrentiel marqué à l'égard du mazout.

La Compagnie a d'ailleurs exprimé publiquement sa satisfaction quant à ces mesures; elle participe activement à l'élaboration des modalités des programmes s'adressant aux subventions de conversion d'appareils et d'extension des réseaux gaziers, et s'attend à ce que celles-ci soient arrêtées prochainement.

En décembre 1980, un pas décisif vers la *québécisation* de l'entreprise était franchi, alors que la Caisse de dépôt et de placement signait une lettre d'entente avec la *Northern and Central Gas Corporation,* principal actionnaire de Gaz Métropolitain, en vue d'acquérir tous les droits de vote encore détenus par cette dernière et porter ainsi à 56 p. cent ses droits de vote dans la Compagnie.

Bien que des dispositions complémentaires doivent encore être prises, Gaz Métropolitain pourra entreprendre, dès 1981, l'expansion tant attendue des marchés gaziers à l'intérieur de son territoire actuel et prévoir la mise en œuvre de son extension dans les nouveaux territoires que le Gouvernement du Québec, à la suite des recommandations de la Régie de l'électricité et du gaz, lui octroyait le 11 mars 1981.

À cette fin, la Compagnie a pris en 1980 d'importantes mesures qui permettront en 1981 un rayonnement plus vaste de ses communications, le recours à un mode de gestion adapté au contexte d'expansion envisagé, tout en favorisant l'optimisation pour le Québec de son activité économique.

En 1980, malgré une conjoncture économique défavorable et la concurrence serrée dans les secteurs de marchés s'alimentant en mazout lourd — qui ont tous deux affecté les ventes en service interruptible — la Compagnie, grâce à la concertation de ses efforts de mise en marché, a su accroître ses ventes de gaz naturel en service continu, alors que persistaient les préoccupations du marché relativement aux approvisionnements énergétiques.

Les ventes totales de gaz ont atteint le nouveau sommet de 2 708 10^6m^3, comparativement à 2 568 10^6m^3, soit une augmentation de 5,5 p. cent sur l'année précédente, provenant principalement d'une augmentation nette des livraisons en service continu de 324 10^6m^3 et d'une température 9 p. cent plus basse que celle de l'année dernière. Les nouvelles immobilisations, afin principalement de se doter des infrastructures requises pour effectuer ces nouvelles ventes, sont passées de $25 146 000 en 1979 à $29 361 000 en 1980.

Malgré cet accroissement des ventes, les résultats financiers n'ont cependant pas été à la hauteur des efforts consentis. En effet, à la suite de l'insuffisance de la hausse tarifaire que lui accordait la Régie en 1980, la Compagnie, anticipant une baisse sensible de ses bénéfices, réduisait son dividende de $0,10 à $0,05 l'action ordinaire pour chacun des deux derniers trimestres; réévaluait certains de ses programmes de développement; modifiait temporairement sa politique de dépenses d'exploitation et reportait la conclusion de ventes à rentabilité moindre. Une hausse provisoire, d'un montant de $7 400 000 , accordée par la Régie le 1er mars 1981, a toutefois permis de stabiliser la situation financière et de restaurer le dividende trimestriel à $0,10 l'action ordinaire dès le premier trimestre de 1981.

Le bénéfice net afférent aux actions ordinaires de 1980 a néanmoins été de $7 614 000, comparativement à $6 828 000 en 1979, en raison principalement de l'accroissement des ventes et d'un temps exceptionnellement froid en fin d'exercice, le bénéfice par action ordinaire s'élevant à $0,55, comparativement aux $0,57 atteints en 1979, en tenant compte de l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires en juillet 1979.

Grâce, entre autres facteurs, à la gestion ordonnée de ses approvisionnements gaziers, Gaz Métropolitain a pu atteindre le coefficient d'utilisation record de 95 p. cent en 1980 et, afin de répondre à l'accroissement de ses ventes, notamment auprès de sa clientèle à grand débit en service continu, elle a porté le volume souscrit pour alimentation en continu de 7 272 10^3m^3 à 7 912 10^3m^3/jour. L'augmentation des approvisionnements en service continu a pris effet le 27 janvier 1981, lorsque la compagnie *TransCanada PipeLines Limited* a complété l'installation des postes de compression requis pour transporter le nouveau volume.

Par voie de procédure sommaire de rajustement, la Régie a autorisé la récupération intégrale de trois augmentations du coût du gaz au cours de l'année. Malgré ces majorations, la position concurrentielle du gaz naturel s'est maintenue dans l'ensemble à un niveau satisfaisant.

En 1980, Gaz Métropolitain s'adressait aux marchés obligataires et complétait simultanément, le 23 décembre, deux émissions, l'une d'obligations de première hypothèque au montant de $25 millions et l'autre d'une somme de $20 millions de débentures non garanties convertibles en actions ordinaires.

La Compagnie estime que, pour développer ses territoires de façon accélérée en 1981, ses investissements devront être de l'ordre de $60 millions.

Sur le plan des relations de travail, deux conventions collectives, d'une durée de deux ans chacune, ont été renouvelées en 1980 et une troisième était en voie de conclusion au début de

1981. Gaz Métropolitain constate une amélioration marquée de l'administration de ses conventions collectives et entend privilégier le maintien de ce climat.

Gaz Métropolitain déplore la perte d'un de ses administrateurs, M. Raymond Lavoie, décédé le 22 février 1981. M. Lavoie, qui était également Président honoraire du Crédit Foncier, a apporté pendant de nombreuses années une contribution inestimable à la bonne marche de la Compagnie.

La Compagnie, en 1980, a eu l'occasion plus que jamais d'apprécier l'appui soutenu de tous ses employés, le dévouement, la compétence et le dynamisme dont ils ont fait preuve, tant dans son activité courante que dans l'élaboration des nouveaux programmes qu'elle s'apprête à réaliser en 1981.

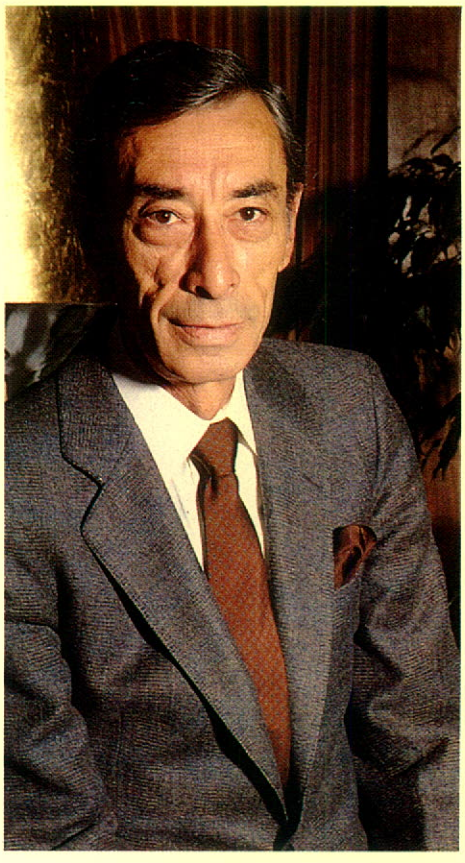

Au nom du Conseil d'administration,

Montréal, le 12 mars 1981

Le Président du Conseil,

Jacques Courtois

Le Président et Chef de la Direction,

Jacques Beauchamp

Les années 80: perspectives

C'est avec détermination que Gaz Métropolitain vient de franchir plusieurs des étapes qui la séparent des défis qu'elle entend relever durant la nouvelle décennie. Ces défis, quoique multiples, tiennent au premier chef à l'expansion des marchés gaziers au Québec, que la Compagnie poursuit depuis plusieurs années et pour laquelle elle s'est préparée.

La faible part tenue jusqu'ici par le gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec représentait une anomalie qui devait être rectifiée. En maintes occasions, la Compagnie avait fait valoir cette nécessité et les moyens d'y parvenir. Même si certaines des mesures requises pour accroître la contribution du gaz naturel au Québec avaient déjà été prises, c'est toutefois en 1980 que voyait le jour la grande majorité d'entre elles.

En mai 1980, les autorités fédérales approuvaient le prolongement du gazoduc transcanadien à l'est de Montréal afin que l'ensemble des marchés importants du Québec puisse être desservi. Les travaux de construction de la compagnie Gazoduc TransQuébec & Maritimes Inc., créée à cette fin, devraient débuter en avril 1981.

Le gouvernement fédéral dévoilait le 28 octobre 1980 son programme énergétique, lors du discours du budget. Ce programme établit les prix du gaz de façon à lui conférer un avantage concurrentiel relativement aux mazouts et prévoit la mise en place, dès 1981, de mesures budgétaires visant à encourager la conversion, notamment au gaz naturel, et l'extension des réseaux gaziers dans les secteurs à rentabilité moindre.

Pour sa part, le gouvernement québécois a annoncé l'abolition imminente de la taxe de vente applicable au gaz naturel, signifiant par là son appui à la pénétration accrue de cette forme d'énergie et sa détermination d'en préserver le caractère concurrentiel principalement dans les secteurs résidentiel et commercial. Et tout indique que, dorénavant, les prix de l'électricité connaîtront des hauses comparables à celles des autres sources d'énergie.

Par ailleurs, l'amélioration constante de l'état des réserves canadiennes de gaz permettait à Gaz Métropolitain de négocier de ses fournisseurs des contrats d'approvisionnement d'une durée de vingt ans, et de nouvelles clauses venaient alléger les obligations de la Compagnie durant les premières années d'expansion des marchés. Elle obtenait aussi de son fournisseur principal de moduler ses enlèvements aux différents postes de livraison de ses territoires actuels et de ceux qu'elle vient d'obtenir, sans que des restrictions majeures ne soient imposées. Cette mesure permettra à la Compagnie de maintenir un haut coefficient d'utilisation, facteur clé dans l'obtention d'un meilleur coût moyen de gaz. Autre mesure importante, le gouvernement fédéral, dans son programme énergétique national, propose d'étendre la zone est de tarification à l'ensemble des nouveaux territoires à développer. Gaz Métropolitain bénéficiera en conséquence d'un coût du gaz identique, quelle que soit la région à desservir.

L'usine de liquéfaction, stockage et regazéification de Gaz Métropolitain est la plus vaste du genre au pays. La contenance de ses deux réservoirs de gaz naturel liquéfié représente 56,6 millions de mètres cubes de gaz une fois regazéifié. L'usine satisfait les besoins d'écrêtement des pointes pendant les jours de forte consommation d'hiver.

De plus, la Caisse de dépôt et de placement du Québec signait une entente avec la *Northern and Central Gas Corporation* en vue d'acquérir 49 p. cent des droits de vote des actions ordinaires de l'entreprise, devant porter ainsi à 56 p. cent ses droits de vote dans la Compagnie, ce qui venait confirmer le caractère québécois de Gaz Métropolitain au moment où la Compagnie s'apprête à pénétrer plus que jamais auparavant le marché où elle œuvre depuis près de 25 ans.

À la suite des recommandations de la Régie, Gaz Métropolitain se voyait octroyer par le Gouvernement du Québec, le 11 mars 1981, le droit exclusif de distribuer le gaz naturel dans de nouveaux territoires, dont l'ensemble se situe à quelque 40 km en périphérie de Montréal et comprend, notamment, les villes de St-Jérôme, St-Jean-sur-Richelieu, Berthierville et Joliette.

Certains aspects importants devront être toutefois résolus pour que l'expansion puisse avoir cours dans les meilleures conditions, en particulier des moyens devront être mis de l'avant pour éponger les excédents de mazout lourd au Québec, si l'on songe à la pénétration accrue du secteur industriel. Une politique de mise en marché à moyen et à long terme devra être mise au point afin de maintenir un équilibre concurrentiel raisonnable entre l'électricité et le gaz naturel. De plus, on devra adapter les principes et procédures réglementaires au contexte de l'expansion des marchés, de sorte que le rythme de la pénétration du gaz naturel ne soit pas ralenti. Gaz Métropolitain a bon espoir que ces divers éléments du problème seront réglés de façon satisfaisante et en temps opportun.

Le Centre de traitement des données de Gaz Métropolitain joue un rôle clé dans la gestion de la Compagnie.

Ce contexte, et les mesures qui s'y rapportent, permettent de croire que les défis qu'entend relever Gaz Métropolitain pourront l'être dans des conditions raisonnables. Selon les prévisions de la Compagnie, ces défis immédiats et ceux qui découlent de l'extension de son territoire, se traduiront par un accroissement des ventes de gaz, qui passeraient de 2 708 $10^6 m^3$ en 1980 à 4 710 $10^6 m^3$ en 1990; les immobilisations devraient augmenter de $270 millions à $1 milliard, le nombre d'abonnements croître de 160 000 à 280 000. L'exécution de ce projet d'extension de son réseau gazier entraînera une création d'emplois importante, en plus de retombées économiques considérables.

Ce contexte nouveau présage l'élargissement substantiel de l'activité de Gaz Métropolitain et l'adaptation d'un mode de gestion, ajusté jusqu'ici sur un accroissement modéré des marchés, à celui d'une pénétration de marché accélérée.

La Compagnie s'est dotée en 1980 des structures rendant possibles la prospection et la segmentation des marchés afin de réaliser, aux meilleurs coûts possibles, son programme de raccordement de nouveaux usagers et tirer le meilleur avantage possible des opportunités qui s'offrent à elle; elle a formulé un programme de conversion en fonction de l'accélération du rythme de pénétration de son marché au cours des prochaines années; elle a élaboré une structure tarifaire pour offrir les meilleures conditions de vente possibles.

Consciente de la complexité croissante des communications avec ses divers publics — ses employés, les parties prenantes du domaine de l'énergie et la population en général — Gaz Métropolitain étendait et restructurait au début de 1980 son service des Affaires publiques dans le but de mieux étayer ses programmes de communications, de situer concrètement l'entreprise dans la perception qu'en a le public et de faciliter l'accès à l'information diffusée par la Compagnie.

Vu également la plus grande étendue de son exploitation, la multiplication des prises de décision et la complexité de plusieurs de ses activités de nature stratégique, Gaz Métropolitain a par ailleurs amorcé la mise en place d'un processus de planification qui lui permettra d'ordonnancer les objectifs poursuivis et de procéder à une décentralisation de la prise des décisions.

Les études complétées antérieurement quant à l'expansion des marchés ont permis d'identifier les besoins en ressources humaines qu'aura la Compagnie durant la décennie 80.

Pour s'assurer la présence d'une main-d'œuvre et de cadres compétents, elle a mis au point un programme modulaire de formation, aux fins d'intégrer un personnel qualifié à une exploitation élargie.

L'importance des investissements reliés à l'expansion des marchés gaziers commandera la mise en place de moyens de financement importants, surtout durant les premières années de la décennie, alors que les immobilisations connaîtront leur plus haut niveau. Gaz Métropolitain considère que le succès qu'elle a remporté lors de récents financements, l'analyse approfondie de ses besoins financiers et des moyens requis pour les satisfaire, ainsi que la plus grande présence qu'elle tient à avoir auprès des marchés financiers lui procureront les capitaux nécessaires à la réalisation de ses projets.

Face à l'échéancier serré des travaux d'extension des réseaux, la Compagnie a complété les analyses nécessaires et s'apprête à lancer son programme d'expansion.

Afin de mesurer l'incidence socio-économique de ses décisions, la Compagnie a effectué plusieurs études, non seulement sur les implications de ses projets dans leur ensemble, mais également sur la disponibilité de la main-d'œuvre, la fabrication de matériaux et équipements reliés à la distribution du gaz naturel. Les résultats de ces études ont mené à l'adoption de diverses mesures visant à améliorer les bénéfices que la société québécoise pourra tirer de son projet et à en atténuer les effets négatifs du point de vue économique sur les distributeurs d'autres formes d'énergie auxquelles le gaz naturel est appelé à se substituer.

Vu l'importance des projets d'extension des réseaux gaziers au Québec, 1980 a constitué l'aube d'une ère nouvelle: Gaz Métropolitain est prête à y entrer de plain-pied.

Une vue typique d'une des rues commerciales de Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, que Gaz Métropolitain prévoit desservir en 1981.

Un thème majeur du programme de communication de Gaz Métropolitain en 1980: **La maîtrise de l'énergie.**

Commercialisation

De plus en plus, le consommateur réalise que le gaz naturel est le combustible le plus approprié à ses besoins. Quant aux entrepreneurs en construction, eux aussi démontrent un intérêt croissant pour le gaz naturel dans leurs projets résidentiels.

La conjoncture énergétique favorable à l'essor du gaz naturel a eu une influence certaine sur les succès obtenus. En effet, le désir arrêté des deux paliers de gouvernement de voir d'autres formes d'énergie se substituer au mazout place le gaz naturel au premier plan des politiques énergétiques mises de l'avant par le Québec et par le gouvernement fédéral. Parallèlement aux efforts promotionnels de Gaz Métropolitain, la publicité qui a entouré ces prises de position a contribué à modifier de façon positive l'attitude des consommateurs québécois à l'égard du gaz naturel.

En 1980, la Compagnie a étayé son activité de commercialisation sur un des précieux avantages du gaz naturel, soit son abondance, comparativement au climat d'incertitude prévalant à l'égard des approvisionnements en produits pétroliers. Au cours de l'année, Gaz Métropolitain s'est appliquée à augmenter ses ventes en service continu de façon à assurer une plus grande stabilité de sa performance. Elle a engagé pour l'acquisition de nouveaux clients des immobilisations de $19 588 000, comparativement à $13 235 000 l'année précédente, soit une augmentation de 48 p. cent.

Les efforts de commercialisation, ainsi qu'une saine répartition des immobilisations aux divers secteurs de marché, ont permis de satisfaire les besoins énergétiques de la clientèle, tout en assurant une gestion rationnelle des ressources de l'entreprise.

Les mesures d'économie d'énergie, pratiquées à des degrés divers par la majorité des usagers,ont eu un impact certain sur la croissance des ventes de la Compagnie. Gaz Métropolitain, soucieuse de promouvoir l'économie de l'énergie, entend inciter ses abonnés à faire un usage judicieux du gaz naturel. Par ailleurs, l'augmentation prévue de sa clientèle assurera la croissance nette de ses ventes de gaz.

Résultats des ventes

Les ventes de gaz ont atteint 2 708 10^6m^3, comparativement à 2 568 10^6m^3 l'année précédente, soit une augmentation de 5,5 p. cent. Les ventes en service continu, de 2 123 10^6m^3, se répartissent entre les trois grands secteurs de marché, comme suit: 493 10^6m^3 au secteur résidentiel: 435 10^6m^3 au secteur commercial et 1 195 10^6m^3 au secteur industriel. Par rapport à l'année précédente, les ventes en service continu ont augmenté de 18 p. cent, tandis que les ventes en service interruptible aux secteurs industriel et commercial passaient de 769 10^6m^3 à 585 10^6m^3.

L'annonce à la fin d'octobre des subventions fédérales à la substitution du pétrole a été accueillie avec enthousiasme par Gaz Métropolitain. Ce programme, qui favorisera grandement la pénétration du gaz, permet d'anticiper un accroissement considérable de nouveaux clients dès 1981 et au cours des années subséquentes.

En résumé, l'ensemble de la nouvelle clientèle obtenue en 1980 représente une consommation annuelle de 333,7 10^6m^3, comparativement à 273 10^6m^3 l'année précédente. Cette augmentation de 22,2 p. cent promet de s'accentuer de façon marquée en 1981, à la suite de l'abolition imminente de la taxe de vente sur le gaz naturel, de la mise en vigueur de la politique fédérale relative à la fixation d'un prix de gaz naturel inférieur à celui du mazout, du programme énergétique fédéral d'incitatifs à la conversion et des campagnes de publicité et d'information que la Compagnie a prévues pour 1981.

Marché résidentiel

En 1980, les nouvelles ventes de gaz au secteur résidentiel se sont élevées à 50 10^6m^3, malgré le fait que la construction dans ce secteur connaissait un ralentissement substantiel, le nombre de permis diminuant à nouveau dans la région de Montréal de 23 p. cent par rapport à l'année précédente.

En effet, *malgré ce ralentissement et* bien que la conversion au gaz naturel des habitations unifamiliales soit demeurée économiquement peu attrayante, le propriétaire devant en assumer la totalité des coûts, le programme d'aide à la conversion de Gaz Métropolitain, disponible pour les immeubles de plus de dix logements, a permis le raccordement de 458 édifices de cette catégorie, regroupant un total de 16 036 logements.

Marché commercial et industriel

L'activité des secteurs commercial et industriel s'est maintenue, bien que dans certaines industries, spécialement celles rattachées à la construction, des baisses non négligeables aient été enregistrées. Cet effet a cependant été compensé par le raccordement d'un nombre important de nouveaux clients qui représentent des ventes annuelles de 99,1 $10^6 m^3$.

Les immobilisations engagées par Gaz Métropolitain pour l'acquisition de nouvelles affaires aux secteurs commercial et industriel ont été utilisées, pour la majeure partie, à la desserte de structures existantes, dont les propriétaires se sont prévalus du programme de conversion de la Compagnie.

Au secteur des grandes entreprises, principaux utilisateurs d'huile lourde, la concurrence est demeurée serrée. Toutefois, malgré une situation de surplus d'huile lourde sur le marché qui rendait ardue l'acquisition de nouveaux clients, la Compagnie a réussi à raccorder 8 industries majeures et à transférer 11 clients du service interruptible au service continu, ce qui a eu pour effet d'ajouter un volume de ventes annuelles de 184,6 $10^6 m^3$.

Planification marketing et tarification

La planification marketing mise de l'avant en 1980 s'est appuyée sur une analyse du potentiel des marchés accessibles et sur le développement de stratégies propres à la pénétration de marchés cibles. Par ailleurs, une segmentation plus poussée du marché a permis la mise en place d'un système de contrôle élaboré facilitant l'évaluation des résultats obtenus. Les analyses et la segmentation de marché retenues permettront également de prévoir les ventes à venir plus précisément et de mieux adapter les stratégies commerciales à l'évolution de la demande.

Parallèlement, les relevés de marché, l'analyse de faisabilité de projets spéciaux effectuées par les analystes et la prospection de marchés cibles, tout en assurant une meilleure planification des efforts de ventes, ont contribué à l'utilisation plus efficace des représentants de ventes à la fonction qui leur est propre.

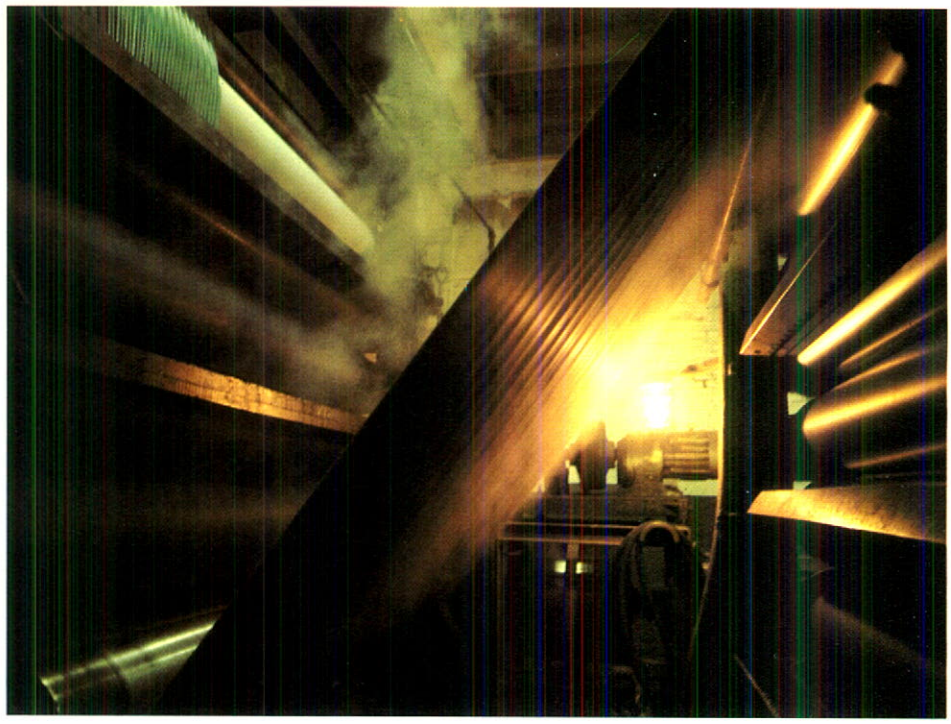

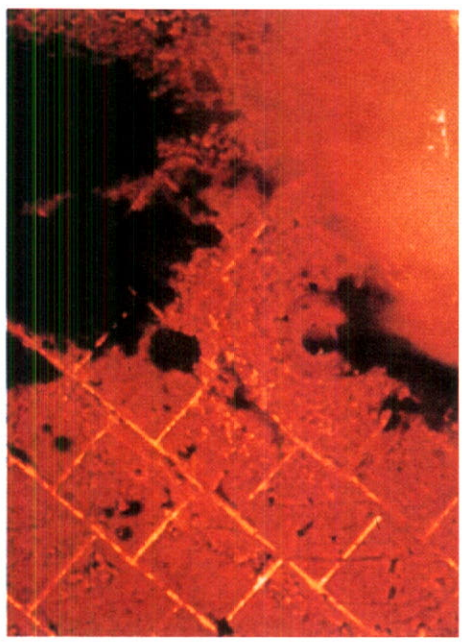

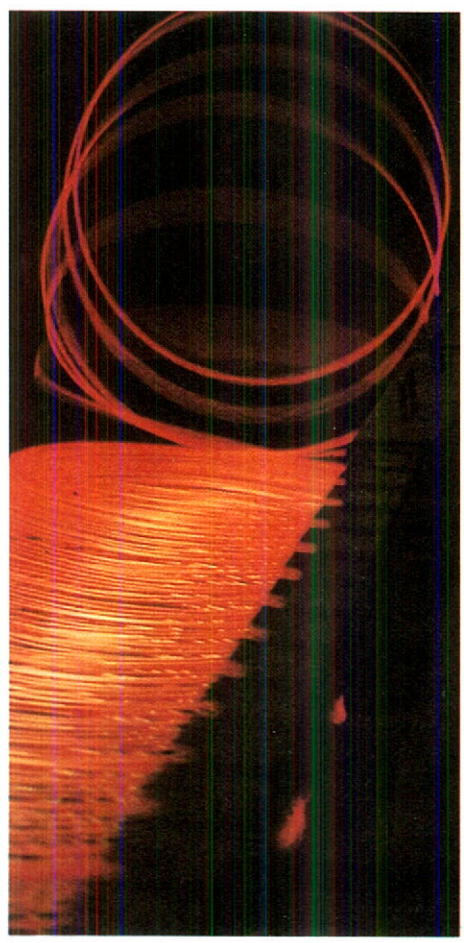

Procédés de fabrication — L'industrie utilise le gaz naturel à grand débit dans de nombreux procédés de fabrication de produits finis et semi-finis, que seul le gaz naturel rend possibles, tels la fonderie, le traitement des métaux et la cuisson de briques.

Publicité

Quant à la publicité commerciale, elle a visé au début de l'année à assurer la continuité des messages diffusés l'année précédente, en rappelant la disponibilité à long terme du gaz naturel. Plus récemment, des messages ponctuels ont été utilisés pour éveiller l'intérêt du consommateur aux diverses utilisations du gaz et insister, à l'instar de plusieurs autres intervenants du domaine de l'énergie, sur l'importance de réduire la dépendance du pays à l'égard du mazout en convertissant au gaz naturel les usagers de cette forme d'énergie.

La présence de Gaz Métropolitain s'est aussi manifestée dans plusieurs expositions et réunions publiques sous forme de stand itinérant et par un document audio-visuel illustrant les diverses utilisations du gaz naturel dans l'industrie et au foyer.

Une refonte complète du règlement tarifaire de la Compagnie, ratifiée par l'Ordonnance G-236 de la Régie de l'électricité et du gaz, a été mise en application le 1er juillet 1980. Ce nouveau règlement amalgame les anciens tarifs 2 et 3, qui s'appliquaient aux clients à petit ou moyen débit, en un seul tarif général et introduit une redevance d'abonnement au niveau des nouveaux tarifs s'appliquant aux secteurs domiciliaire et commercial.

La prime de souscription des tarifs applicables aux grandes entreprises a été majorée substantiellement afin de la fixer à un niveau plus compatible avec les obligations tarifaires de la Compagnie envers ses fournisseurs de gaz.

Par opposition aux tarifs antérieurs, qui comportaient chacun leurs propres dispositions, le nouveau règlement prévoit des dispositions uniformes. Le grand soin apporté à la formulation des textes en facilite la compréhension et évite ainsi confusion et divergences d'interprétation. Ce règlement constitue pour la Compagnie un outil qui lui facilite la signature des contrats de vente et l'administration des tarifs.

Ventes de gaz 1980 (10^6 m^3)

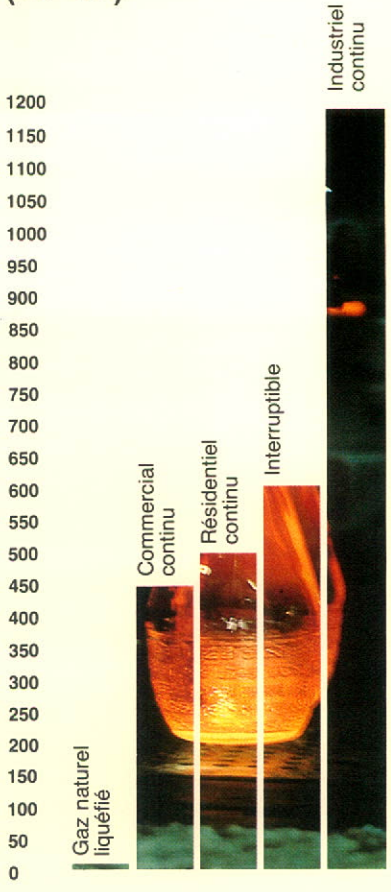

Nouveaux volumes signés (10^6 m^3)

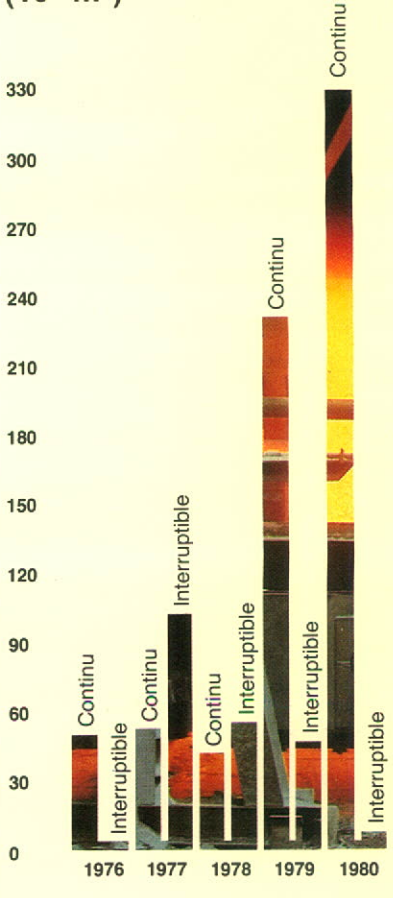

Les institutions hospitalières choisissent le gaz naturel non seulement à cause de son économie, mais aussi de sa fiabilité et de sa propreté.

En 1980, la Compagnie a voulu mieux étayer encore ses programmes de communication, tant externes qu'internes, sur une structure nouvelle devant faciliter la continuation de l'activité déjà bien amorcée dans ce domaine, en augmenter l'efficacité et la bien coordonner entre les services de la Compagnie, les communications dans l'entreprise étant l'affaire de tous.

Une fois entrevue l'expansion du gaz naturel dans le territoire actuel de la Compagnie, la nécessité d'une communication plus grande et, surtout, encore plus efficace, est devenue d'autant plus évidente que les événements se sont chargés d'en souligner l'urgence.

Mieux situer Gaz Métropolitain dans l'esprit du public, c'est-à-dire établir son rôle distinct et sa sphère d'activité parmi les autres entreprises et organisations du domaine de l'énergie, assurer la meilleure qualité possible de toute communication ou documentation associée à la Compagnie, tels sont les principaux objectifs qui ont été ceux des Affaires publiques en 1980. À cette fin, Gaz Métropolitain s'est dotée d'un nouveau programme d'information — élaboré à la suite de consultations entre la Direction et l'ensemble des cadres supérieurs — visant, de façon ordonnée et précise, les différents publics que la Compagnie a intérêt à atteindre, y compris le grand public.

Structuration, planification, coordination globale, présence accrue dans les média et publicité institutionnelle bien orchestrée ont contribué à faire mieux apprécier le dynamisme de Gaz Métropolitain comme entreprise bien intégrée à son milieu, son produit et les services qu'elle offre.

Le programme 1980-1981 des Affaires publiques a également permis à Gaz Métropolitain d'affiner ses moyens de communication habituelle et, également, de se doter de nouveaux supports: la publication interne *Le Gazetier* a non seulement été poursuivie, mais un sondage adressé à tous ses lecteurs permettra d'en améliorer présentation et contenu et, surtout, de mettre à contribution un plus grand nombre d'employés à tous les niveaux; un nouveau service d'information quotidienne utilisant le téléphone, *INFO-TEL,* a été inauguré, permettant à tous les employés, qu'ils soient au travail ou chez eux, d'être informés instantanément sur l'activité de Gaz Métropolitain

et celle de l'industrie gazière en général. Durant 1980, les Affaires publiques ont aidé les porte-parole de la Compagnie à s'adresser plus efficacement que jamais à certains des auditoires les plus importants pour Gaz Métropolitain. Que ce soit à l'occasion de présentations devant des groupes de courtiers, de discours devant divers publics, ou lors de conférences de presse, les Affaires publiques ont vu à ce que la logistique en soit bien rodée et à ce qu'on améliore les moyens audio-visuels facilitant la transmission des messages.

Les *stands* d'information de Gaz Métropolitain contribuent à faire mieux connaître la Compagnie et son produit. Des étudiants, sur la photo, font une démonstration des propriétés du gaz naturel devant un public intéressé...

S'est ajouté au programme de communication en 1980 le service **Info-Tel,** renseignant les employés de Gaz Métropolitain de façon quotidienne, continue et instantanée, sur les sujets touchant l'énergie et l'activité de la Compagnie.

Vue du *stand* d'information de Gaz Métropolitain, lors de l'Expo-Sciences 1980, tenue au Complexe Desjardins.

Gaz Métropolitain a tenu à rendre hommage, durant les Floralies Internationales de Montréal, au fondateur du Jardin Botanique, le Frère Marie Victorin, en mettant une affiche à la disposition des visiteurs des Floralies et des groupes intéressés et en la faisant publier comme annonce dans les média.

Le Président et Chef de la Direction, M. Jacques Beauchamp remet à la jeune Annick Tremblay, 8 ans, le Premier Prix du Concours de dessin de la carte de vœux du Nouvel An.

Des conférences techniques sur le gaz naturel ont été données à de nombreux auditoires lors de séances tenues dans les municipalités du territoire que dessert l'entreprise.

Les Affaires publiques, en 1980 également, ont conçu un premier programme d'information intégré à l'intention des hommes d'affaires, des média et des gouvernements, un programme d'information destiné aux villes de l'expansion et un autre, pour celles qui étaient déjà situées dans son territoire, mettant là aussi à contribution des moyens audio-visuels appropriés. À titre d'exemples, les Affaires publiques ont complété un lexique du gaz, à l'intention des employés, mais également destiné aux média; mis en place un nouveau stand publicitaire qui attira à l'occasion d'expositions l'attention de milliers de personnes et, dans le cadre d'une campagne de publicité institutionnelle, fait paraître dans nombre de journaux et de revues des annonces visant à faire mieux apprécier du public le savoir-faire de l'entreprise.

Linguistique

Toujours dans le but de se mieux identifier avec le milieu qu'elle dessert, la Compagnie appuie la politique de francisation du Québec, sollicite régulièrement de ses fournisseurs de la documentation française et collabore avec l'Association canadienne du gaz et avec l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) dans le but de franciser les codes d'installation et les instructions à fixer à tous les appareils à gaz.

Gaz Métropolitain compte parmi les premières compagnies québécoises à mériter le certificat permanent de francisation octroyé par l'Office de la langue française.

Approvisionnements en gaz

Les réserves gazières

Au Canada, les réserves connues de gaz naturel étaient déjà considérables, et on vient d'en découvrir d'autres très importantes. En effet, la somme des réserves établies restantes de gaz naturel en Alberta, la principale province productrice, était plus élevée en 1980 qu'en 1970, passant de 1 350 $10^9 m^3$ à environ 1 860 $10^9 m^3$.

Compte tenu des récentes découvertes dans les régions frontalières et sur la côte atlantique, les indications sont à l'effet que les réserves de gaz naturel sont deux fois plus grandes que celles du pétrole conventionnel. Les experts du domaine de l'énergie estiment que les approvisionnements en gaz naturel excéderont la demande canadienne bien au delà de l'an 2000.

Approvisionnement et modulation des charges

En 1980, la Compagnie a acheté 2 710 $10^6 m^3$ de gaz naturel, comparativement aux 2 591 $10^6 m^3$ de l'année précédente.

De l'ensemble du gaz livré, *TransCanada PipeLines Limited* a fourni 2 326 $10^6 m^3$, soit 85,8 p. cent du total et *Pan-Alberta Gas Ltd.* 378 $10^6 m^3$.

L'expansion dans le territoire déjà desservi par Gaz Métropolitain amènera la Compagnie à négocier des contrats d'approvisionnement à long terme pour des volumes importants. C'est la compagnie Gazoduc TransQuébec & Maritimes qui livrera ces volumes dès l'automne 1981 au nouveau poste de livraison de Boisbriand.

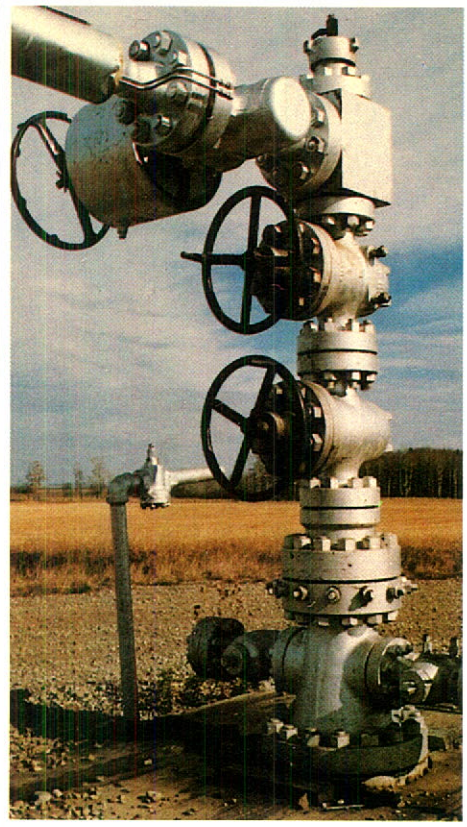

L'usine de liquéfaction, stockage et regazéification de Gaz Métropolitain, la plus vaste du genre au Canada, a permis la transformation et l'entreposage à l'état liquide de quelque 56,6 $10^6 m^3$ de gaz naturel durant les mois d'été, fournissant ainsi du gaz pour fins d'écrêtement de pointes pendant les mois d'hiver, tout en constituant un facteur important dans la sécurité des approvisionnements.

Pour satisfaire la demande croissante de ses abonnés, alors que des périodes de grand froid ont sévi dès octobre 1980, la Compagnie, depuis la fin de l'automne 1980, a pris les mesures nécessaires pour maximiser les volumes livrés par les fournisseurs, en plus d'augmenter la capacité de son réseau de distribution et d'acheter certains volumes de gaz naturel liquéfié des États-Unis.

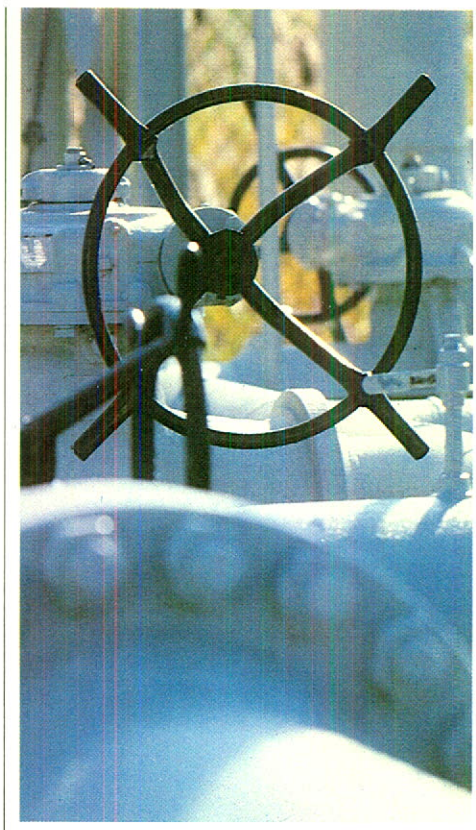

De plus, Gaz Métropolitain a eu recours plus qu'auparavant à l'entreposage souterrain de gaz naturel en Ontario. Elle assure ainsi une meilleure utilisation annuelle et saisonnière de ses approvisionnements, tout en répondant, au meilleur coût possible, à la demande additionnelle des consommateurs.

Cette tête de puits à haute pression, baptisée *arbre de Noël* dans l'industrie du gaz naturel, sert à contrôler la pression et le débit d'un puits de gaz naturel. À droite, des vannes de *l'arbre de Noël*.

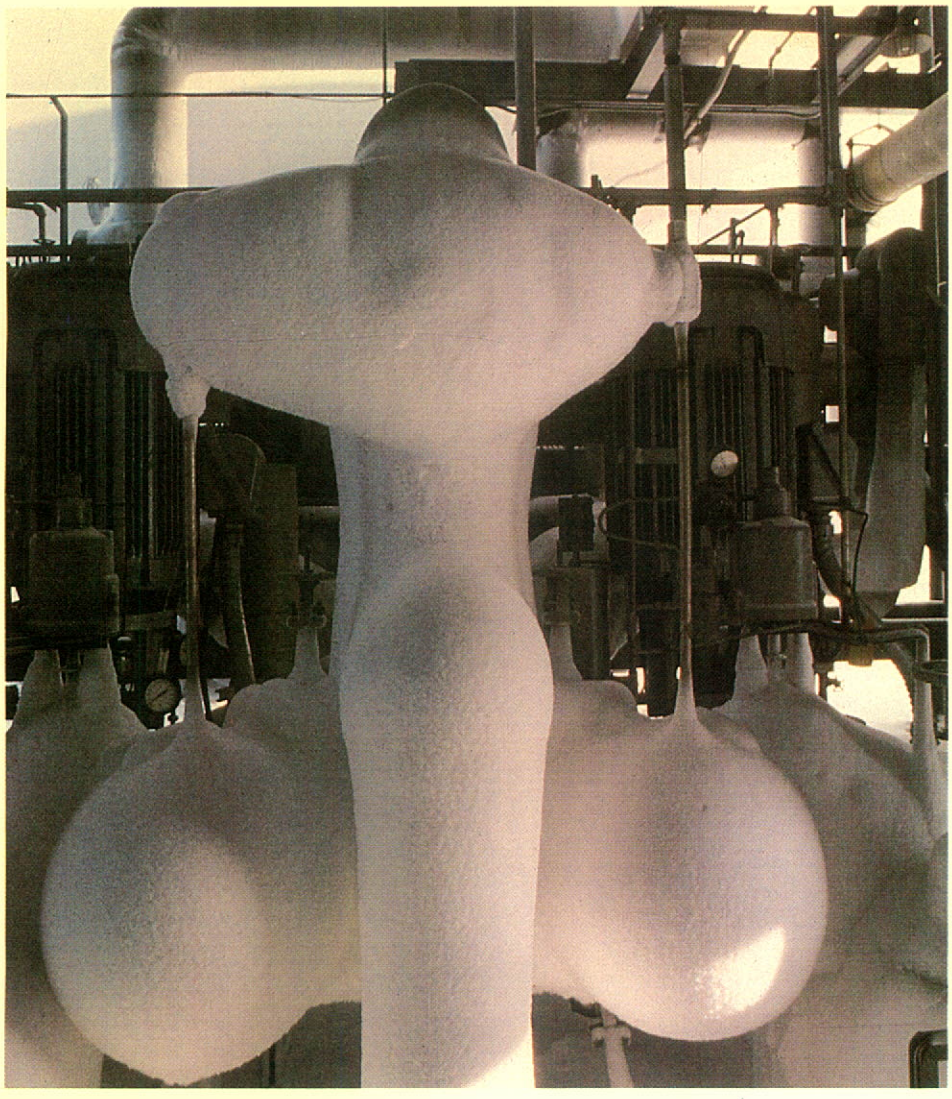

Coût du gaz naturel

Au cours de l'exercice, la politique du gouvernement fédéral relative aux prix du gaz naturel a de nouveau encouragé les consommateurs à utiliser cette forme d'énergie de préférence aux produits pétroliers et, cela, malgré les augmentations imposées, dont une nouvelle taxe sur tous les achats de gaz naturel. En effet, le coût du gaz par rapport au pétrole a atteint 80 p. cent en 1980, comparativement à 81 p. cent en 1979; ce rapport a diminué sensiblement dès le début de 1981, à la suite de l'application du programme énergétique fédéral.

Ces augmentations constituent une incitation considérable à améliorer la gestion des approvisionnements gaziers, d'autant plus que ces derniers ont représenté, en 1980, 83,6 p. cent des dépenses de la Compagnie. Les résultats obtenus durant l'exercice sont à signaler: la Compagnie a réussi à acheter 95 p. cent du volume annuel maximal disponible à même ses contrats d'approvisionnement à long terme, comparativement à 94,5 p. cent en 1979; 91 p. cent en 1978 et 85 p. cent en 1977.

Usine de liquéfaction, stockage et regazéification de Gaz Métropolitain — La liquéfaction du gaz naturel s'effectue par un procédé breveté d'autoréfrigération en cascades (ARC). Le matériel cryogénique est constitué d'une série d'échangeurs, de soupapes de détente et de séparation reliées entre eux. La température se situe à −162 degrés C.

Coût du gaz par 10^3m^3 (dollars)

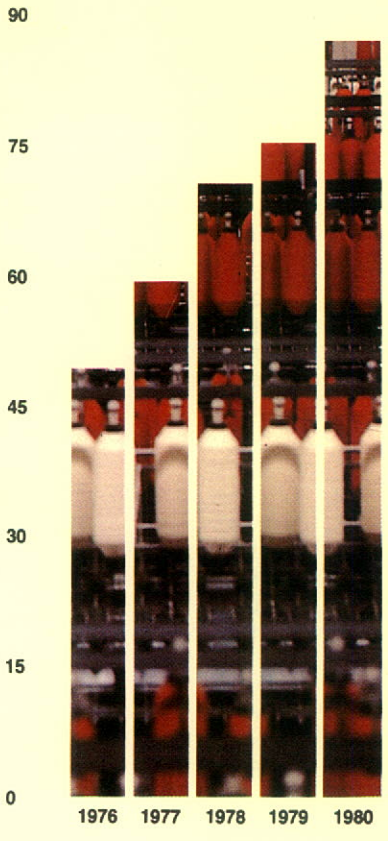

Le réseau de distribution

En matière de distribution de gaz naturel, la région de Montréal représente un grand défi: son centre-ville est étendu et complexe à desservir. Au cours de l'année 1980, le réseau de distribution s'est agrandi par l'extension de plus de 39,55 km de réseaux et par l'installation de quelque 1 226 branchements d'immeubles. Cette activité a été rendue possible par le chiffre record d'immobilisations de $29 361 000, comparativement à $25 146 000 en 1979.

À la fin de 1980, le réseau de distribution de l'entreprise totalisait 2 732 km, répartis en 962 km de conduites en fonte, 1 665 km en acier et de 105 km en plastique. Le nombre de branchements d'immeubles en fin d'exercice était de 88 392, dont 5 765 en plastique.

Les immobilisations reliées aux nouvelles installations, faites en vue de faire face à la demande croissante, ont été de $19 588 000 en 1980, comparativement à $13 235 000 en 1979, soit une augmentation de 48 p. cent.

Les immobilisations, affectées à l'amélioration des installations actuelles et pour répondre à des programmes municipaux de voirie, ont été de $9 225 000, comparativement à $9 777 000 l'année précédente. Les conditions climatiques moins rigoureuses enregistrées au début de l'exercice ont principalement contribué à une baisse de l'activité d'entretien du réseau en fonte et, conséquemment, à une réduction des immobilisations.

Le souci d'assurer la sécurité d'alimentation et la qualité du service aux abonnés a incité la Compagnie à rendre plus efficace la gestion de ses réseaux et du parc d'équipements connexes, son exploitation et son entretien. Les résultats obtenus ont confirmé la fiabilité du service du gaz naturel et facilité le parachèvement du programme quinquennal de remplacement de compteurs en tôle par des compteurs à boîtier rigide assurant ainsi les abonnés résidentiels d'un mesurage efficace.

Fourniture de biens et services

La valeur totale des achats de biens et services a été de $3 959 000 en 1980, soit 17,6 p. cent de plus que l'année précédente.

Ventes de gaz journalières (10^6 m^3) Jour

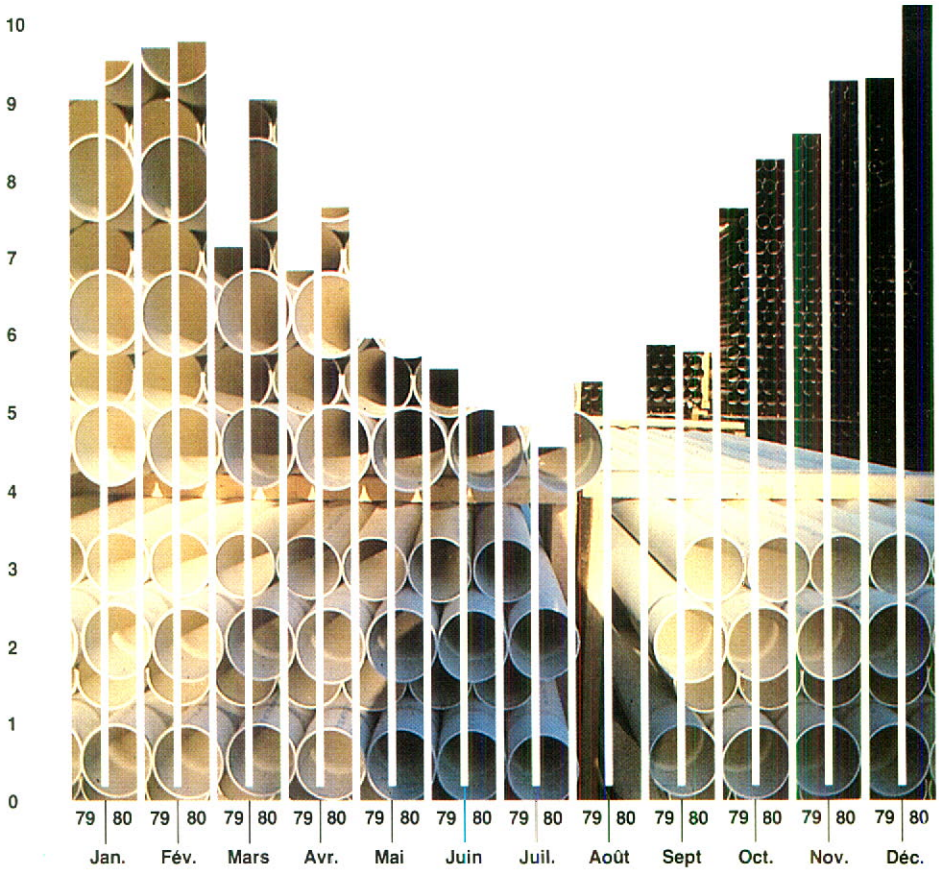

Le contenu québécois de ces fournitures représente près de 64 p. cent de la valeur des commandes et 30 p. cent a été acheté dans le reste du Canada.

La Compagnie a réussi durant l'exercice à assurer une meilleure gestion des ressources matérielles de l'entreprise dans la réalisation des projets de conversion et de raccordements. De plus, un nouveau système de gestion des stocks a été conçu; il sera parachevé et informatisé en 1981.

Respect de l'environnement — Une nouvelle conduite de gaz naturel dans le Vieux-Montréal. L'équipement de Gaz Métropolitain en permet l'installation efficace, avec le minimum d'inconvénients à la population et de dommage à la voie publique.

Ressources humaines

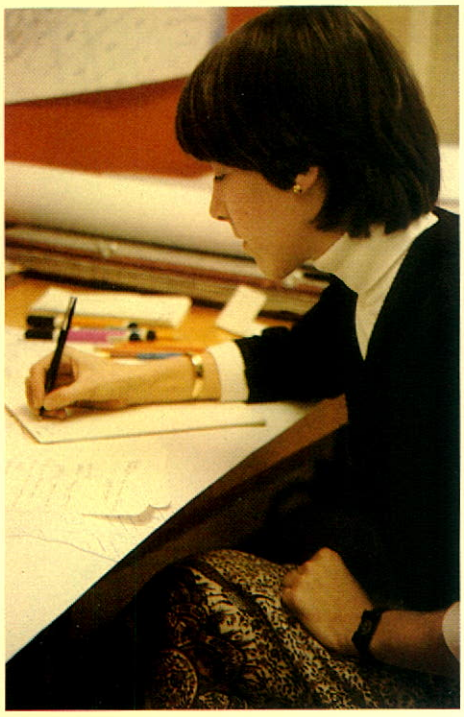

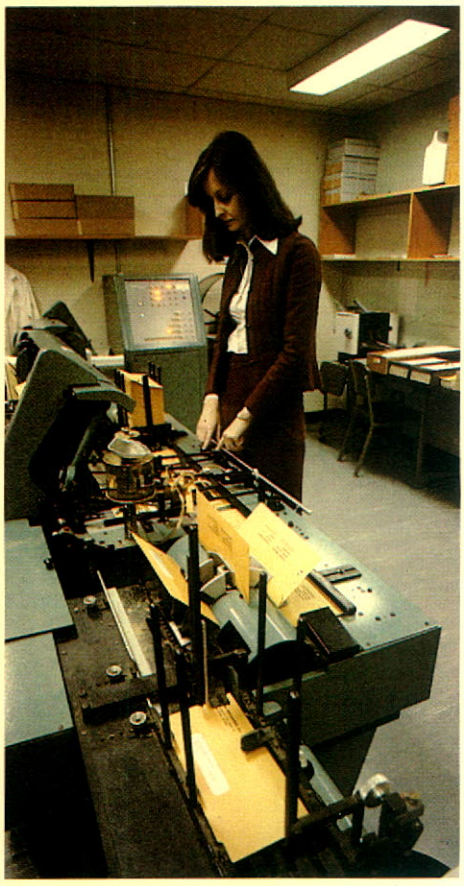

Gaz Métropolitain, durant l'exercice 1980, a favorisé le perfectionnement de ses 1 100 employés par des programmes de formation axés sur la gestion, l'ingénierie, la finance, le marketing et l'informatique.

Gaz Métropolitain reconnaît l'importance de l'apport de ses employés, ses principaux partenaires dans l'exploitation de l'entreprise. Elle a élaboré durant l'année 1980 les programmes et mis en place les structures qui lui permettront de répondre de façon dynamique aux tâches nouvelles qui l'attendent dès le début de l'année 1981 et qui exigeront davantage d'efforts de ses ressources humaines. L'expansion prévue fournira en effet à plusieurs des employés de Gaz Métropolitain l'occasion de progresser, de se mieux réaliser dans leur tâche, d'accepter des responsabilités additionnelles et de participer plus que jamais auparavant à la croissance de l'entreprise.

Le Service des Ressources humaines s'est préparé, en 1980, à recruter à un rythme accru. Tout en mettant l'accent sur les ressources déjà à l'emploi de la Compagnie, l'apport de main-d'œuvre extérieure sera également nécessaire pour compléter les effectifs. À cette fin, les procédures ont été révisées et les sources de recrutement prévues. Ces mesures permettront à la Compagnie de rencontrer efficacement les objectifs qu'elle s'est fixés et d'accomplir les tâches nombreuses qui en découlent. Durant l'exercice, le Service des Ressources humaines a poursuivi ses programmes de formation et de recyclage des cadres par des programmes axés sur la gestion, l'ingénierie, la finance, le marketing et l'informatique.

De plus, les installations et l'équipement de formation en technologie du gaz ont été modernisés. La Compagnie a aussi entrepris de mettre à jour les cours que dispense son école de formation, dans le but de permettre aux employés de progresser dans leur discipline respective, cette formation procédant module par module jusqu'à l'acquisition d'une connaissance complète de la technologie du gaz adaptée aux besoins. La mise en place de ce programme fut facilitée par des subventions fédérales dans le cadre d'un programme d'aide à la formation du Ministère *Immigration et Emploi* du Canada.

La Compagnie s'apprête à effectuer des sondages auprès de ses employés pour mieux évaluer leurs qualifications et connaître leurs aspirations.

Les relations industrielles

Les conventions collectives de deux des trois groupes d'employés syndiqués de Gaz Métropolitain ont été renouvelées en 1980. Une première négociation, touchant les employés manuels, s'est terminée en mars 1980, après ving-trois jours de grève, pendant laquelle les services essentiels ont toutefois été assurés aux abonnés. Par ailleurs, dans le cas des employés de bureau de Gaz Métropolitain, une entente satisfaisante autant pour l'entreprise que pour ses employés est intervenue après de brèves négociations.

Au début de 1981, la négociation avec les représentants aux ventes s'est poursuivie et une entente est imminente, la volonté des deux parties étant mutuelle d'établir des conditions de travail favorables à la Compagnie et à ses employés qui sont chargés au premier chef de la croissance même de l'entreprise.

Les avantages sociaux

Gaz Métropolitain met à la disposition de ses 1 100 employés une gamme complète d'avantages sociaux, leur procurant ainsi un niveau élevé de protection face aux aléas de la vie et en prévision de leur retraite.

D'importantes améliorations ont été apportées à ce chapitre en 1980. Ainsi, les employés syndiqués ont bénéficié d'une revalorisation de 10 p. cent, répartie sur deux ans, de leur rente de retraite accumulée, tandis que les employés non syndiqués ont vu leur programme d'avantages sociaux s'enrichir quant à l'assurance-vie, au régime de retraite et à l'épargne sur le salaire.

Gaz Métropolitain encourage ses employés à parfaire leur formation et à poursuivre leurs études à l'éducation permanente d'une institution scolaire reconnue en défrayant la totalité de leurs frais de scolarité. Plus de 60 employés, en 1980, ont profité de cet avantage. Parmi les autres services offerts aux employés figurent un nouveau programme de santé, la participation de la Compagnie à l'activité du Club de Récréation et la caisse d'économie *Génie,* qui fait partie de la Fédération des Caisses d'Économie du Québec et offre, sur les lieux même du travail, la majorité des services dispensés dans les banques, en plus d'un système de retenue sur le salaire.

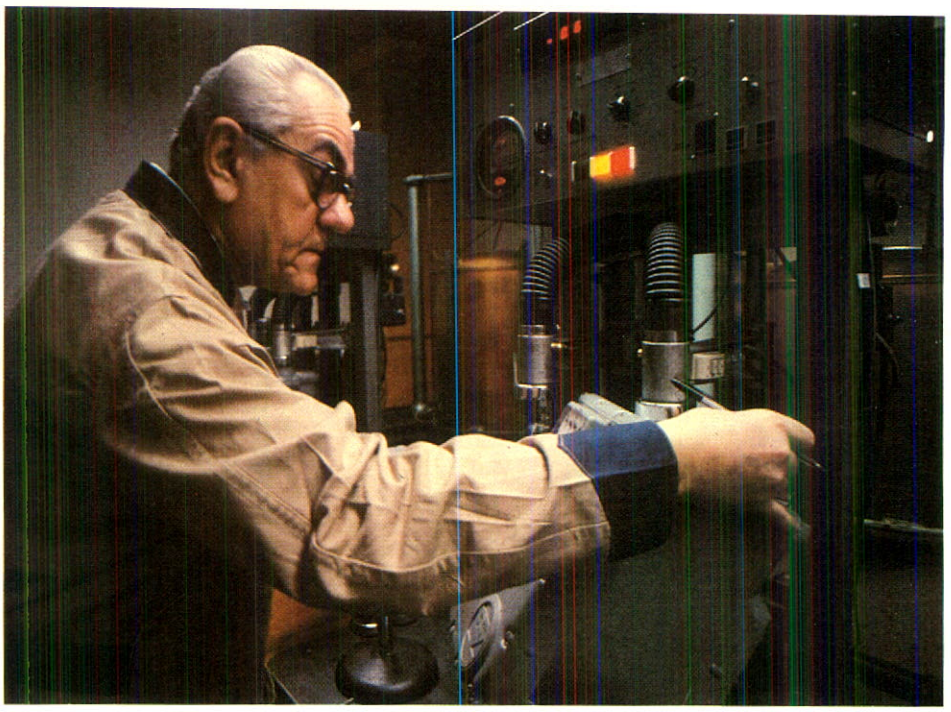

La sécurité au travail

La Compagnie a mis sur pied un service d'information spécial afin de sensibiliser ses employés aux dispositions de la nouvelle *Loi sur la santé et la sécurité au travail.* D'ailleurs, une grande partie des nouveaux éléments relativement à la prévention qu'apporte cette loi était déjà existante à Gaz Métropolitain. De plus, une étude sur les vêtements de travail a été effectuée afin de minimiser les risques reliés à certains emplois spécifiques.

La Compagnie considère que ses propres employés constituent son principal actif; leur contribution devient d'autant plus précieuse que les défis à relever se multiplient à l'approche des travaux que l'expansion exigera d'eux.

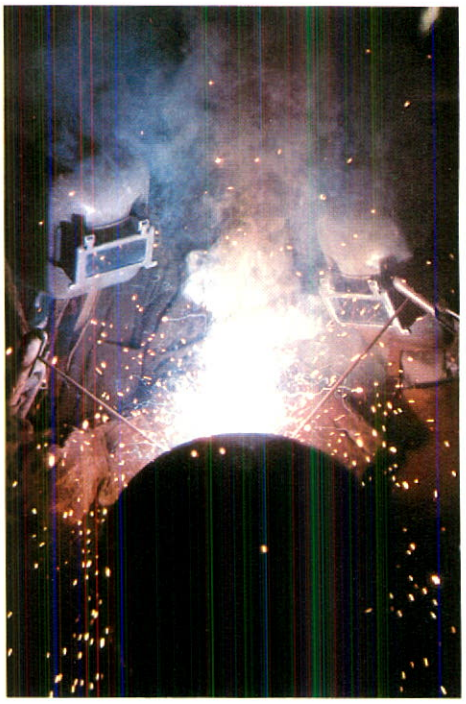

Calibration précise — Les compteurs doivent porter le sceau d'approbation du gouvernement fédéral avant d'être installés chez l'abonné.

Une étude sur les vêtements de travail figure parmi les mesures de sécurité prises par la Compagnie en 1980 afin de minimiser les risques reliés à certains emplois spécifiques. La photo illustre le travail d'un employé dans l'atelier de soudure.

En tant qu'entreprise distribuant du gaz naturel par voie de canalisations, Gaz Métropolitain est soumise au pouvoir de surveillance et de contrôle de la Régie de l'électricité et du gaz. Au cours de l'année, la Régie s'est penchée sur plusieurs requêtes de la Compagnie concernant la fixation de tarifs pour la vente et la distribution de gaz, l'autorisation de projets de financement, l'extension de territoire et diverses demandes d'autorisation de principes réglementaires.

La Régie a tenu des audiences durant la majeure partie de 1980 sur une demande concernant le droit exclusif de distribuer du gaz naturel dans les territoires jusque-là non accordés, ces territoires étant situés le long du système de transmission devant être construit par la compagnie TransQuébec et Maritimes. La Régie a formulé ses recommandations au Gouvernement du Québec vers la fin de 1980, et ce dernier, le 11 mars 1981, octroyait à Gaz Métropolitain le droit exclusif de distribuer le gaz naturel dans de nouveaux territoires, dont l'ensemble se situe à quelque 40 km en périphérie de Montréal et comprend, notamment, les villes de St-Jérôme, St-Jean-sur-Richelieu, Berthierville et Joliette.

En matière de fixation de tarifs, la Régie émettait en juin 1980 son ordonnance sur la phase II de la requête principale en tarification commencée en 1977. Cette ordonnance autorisait, et cela à compter du 1er juillet 1980, une nouvelle grille tarifaire permanente, incluant toutes les augmentations provisoires allouées depuis juin 1977 jusqu'à février 1980.

Vu la croissance anticipée des dépenses d'exploitation dues principalement à l'inflation, la Compagnie avait déposé à la Régie en janvier 1980 une nouvelle demande d'augmentation permanente de ses tarifs, par laquelle elle réclamait l'obtention de revenus provisoires supplémentaires de $4 800 000 et, ceci, sur la base de l'année-témoin historique terminée le 31 décembre 1979. Dans une ordonnance, émise en juillet 1980, la Régie ne voyant pas l'urgence d'intervenir sur une base provisoire pour l'ensemble de la demande, ne l'a accueillie qu'en partie et lui a accordé une augmentation de l'ordre de $1 900 000 à compter du 1er juillet 1980.

La Compagnie a déposé, en janvier 1981, une mise à jour de ce dossier en utilisant l'année-témoin historique terminée le 31 décembre 1980. Elle demandait, sur une base provisoire, une augmentation de l'ordre de $7 400 000, établie en fonction d'un taux de rendement de 11,79 p. cent, sur une base de tarification de $261 870 000 au 31 décembre 1980. Les audiences se sont terminées le 24 février 1981 et, dans une ordonnance émise le 2 mars 1981, la Régie accueillait favorablement la demande de la Compagnie et lui accordait cette augmentation sur une base provisoire à compter du 1er mars 1981. Ces revenus additionnels devraient permettre à la Compagnie d'atteindre un niveau de rendement raisonnable sur l'avoir des actionnaires attribué aux actions ordinaires. Les audiences sur la phase permanente devraient avoir lieu au cours de l'exercice 1981.

La Compagnie a de nouveau bénéficié en 1980 de la procédure sommaire d'ajustement des tarifs instituée par la Régie en 1978 en regard des augmentations du coût du gaz. Cette procédure a permis de récupérer totalement les augmentations du coût du gaz subies les 1er février, 1er septembre et 1er novembre 1980, pour des montants respectifs de $13 656 000, $28 260 000 et $28 075 000, cette dernière hausse étant relative à la taxe d'accise de $0,28/GJ décrétée par le Gouvernement fédéral dans son nouveau programme énergétique.

À la suite du budget fédéral, en novembre 1980, la Compagnie a déposé une requête pour l'obtention d'un traitement réglementaire sur sa propre participation à des frais de conversion d'appareils devant lui permettre de mettre en place le programme de conversion nécessaire à la pénétration des nouveaux marchés. Une décision est attendue au cours du premier semestre de 1981.

Gaz Métropolitain est soumise à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'électricité et du gaz. Dans l'ordre habituel: Me Jean-Jacques Hamel, c.r., Régisseur; Me Denis Savignac, notaire, Vice-président; M. le juge Jacques Vadboncoeur, Président et M. Yvon Pichette, ing., Régisseur, lors de la tenue de récentes audiences publiques de la Régie à ses bureaux de Montréal.

L'équipe de Gaz Métropolitain, à laquelle a été confiée la préparation du mémoire concernant l'expansion des réseaux du gaz naturel au Québec, a également vu à la présentation du dossier lors des audiences publiques tenues par la Régie de l'électricité et du gaz au cours de l'année 1980.

La Régie autorisait, en novembre 1980, l'émission de dette-obligation sous forme de première hypothèque et de débentures, pour un montant total de $45 000 000, qui visait à rembourser une portion de ses emprunts bancaires.

Tout au long de l'exercice, la Compagnie a fait valoir auprès des autorités concernées son point de vue sur plusieurs sujets directement liés à son exploitation, tels le contenu d'un programme de conversion et de subvention à l'extension d'un réseau gazier et les mesures à prendre afin d'éliminer le problème posé par les huiles résiduelles.

L'entreprise est également intervenue sur des sujets intéressant l'environnement. Dans un mémoire soumis au Ministre québécois de l'Environnement, la Compagnie a fait des représentations sur un projet de règlement général visant à protéger la qualité de l'environnement en réglementant l'activité reliée à la construction d'un réseau de distribution de gaz naturel. Le règlement adopté assouplit la majeure partie des procédures et mécanismes proposés par le projet, relativement à la construction de canalisations de distribution de gaz. Plus récemment, en février 1981, la Compagnie a apporté son appui au projet d'installation d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna, Québec, lors d'audiences tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, tout en faisant valoir son expérience en matière d'exploitation d'installations similaires à celles proposées.

La Compagnie a préparé en janvier 1981 un document qu'elle a présenté devant la Commission parlementaire de l'énergie et des ressources, relativement au plan d'équipement 1981-1990 proposé par Hydro-Québec. Gaz Métropolitain y fait valoir les difficultés que suscite à cet effet le plan proposé par l'entreprise d'État et la place que devrait occuper le gaz naturel au Québec.

Gaz Métropolitain poursuit également divers dossiers dans le domaine de la fiscalité visant les distributeurs québécois de gaz naturel et les usagers. La Compagnie réitérait récemment au ministère des Finances du Québec sa position quant à la suppression de la taxe de vente sur le gaz naturel. Elle entend de plus reprendre ses démarches visant la récupération de l'impôt sur le revenu éventuellement payable par la Compagnie, demande à laquelle le Gouvernement du Québec n'a pas jugé bon d'acquiescer jusqu'ici.

Résultats financiers

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à $10 063 000, comparativement à $9 337 000 en 1979.

Après paiement des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice net afférent aux actions ordinaires a été de $7 614 000 en 1980, comparativement à $6 828 000 en 1979. Le bénéfice par action ordinaire s'est établi à $0,55, comparativement à $0,57 en 1979, en tenant compte de l'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires en juillet 1979.

À la suite de l'octroi par la Régie, en juillet 1980, d'une partie seulement de l'augmentation provisoire demandée au début de l'année, la Compagnie, anticipant une baisse sensible de ses bénéfices, réduisait son dividende de $0,10 à $0,05 pour chacun des deux derniers trimestres. De plus, la Compagnie a retardé pour la dernière partie de 1980 la mise en vigueur de certains programmes de développement et a modifié temporairement sa politique d'exploitation.

Pour ce qui est des augmentations reçues au cours des exercices financiers 1978 et 1979, la Compagnie n'a subi qu'un court délai en 1979; la situation à cet égard en 1978 avait été favorable.

Un temps de froid extrême a persisté dans le quatrième trimestre de 1980 et a permis un redressement sensible et non prévisible des résultats financiers de la Compagnie pour l'année, bien que ceux-ci soient restés en deçà du rendement anticipé. Compte tenu de la récente décision de la Régie accordant une augmentation des tarifs au début de l'année 1981, Gaz Métropolitain estime qu'un niveau de rendement raisonnable pourra être atteint dans l'avenir; c'est pourquoi elle a rétabli à $0,10 le dividende trimestriel sur les actions ordinaires à partir du premier trimestre de 1981.

Revenu

Le revenu des ventes de gaz s'est établi à $305 738 000, comparativement à $250 815 000 en 1979 et à $223 393 000 en 1978. De cet accroissement de $54 923 000 entre 1979 et 1980, et de $27 422 000 entre 1979 et 1978, des sommes de $33 329 000 et de $19 302 000 sont attribuables, respectivement, à la hausse du coût du gaz. Le solde de l'accroissement est dû aux augmentations provisoires accordées en 1979 et en 1980, ainsi qu'à une montée des ventes, qui ont atteint le total de 2 708 $10^6 m^3$ en 1980, en comparaison de 2 568 $10^6 m^3$ en 1979 et de 2 477 $10^6 m^3$ en 1978.

Dépenses

En 1980, le coût du gaz était de $236 072 000, comparativement à $190 493 000 en 1979, soit une hausse de $45 579 000. Cette hausse résulte, d'une part, de l'accroissement des quantités de gaz achetées et, d'autre part, de l'augmentation du coût moyen du gaz, passé de $74,54 le $10^3 m^3$ en 1979 à $86,42 le $10^3 m^3$ en 1980.

Les frais d'exploitation et d'entretien ont enregistré une augmentation de 15,7 p. cent en 1980, comparativement à 16 p. cent en 1979, passant de $24 839 000 en 1978 à $28 841 000 en 1979 et à $33 358 000 en 1980. Les augmentations plus fortes que celles attribuables à l'inflation, qui est demeurée considérable au cours de ces deux derniers exercices, viennent de l'imputation aux frais d'exploitation de charges considérées antérieurement comme additions à la valeur des propriétés, ces modifications ayant été approuvées par la Régie de l'électricité et du gaz.

L'amortissement s'est accru de 10,5 p. cent en 1980, comparativement à 30 p. cent en 1979. Pour les deux années, cet accroissement résulte d'additions aux propriétés, aux aménagements et à l'équipement. De plus, en août 1979, de nouveaux taux d'amortissement, approuvés par la Régie à la suite d'une étude des propriétés amortissables, sont entrés en vigueur. Au chapitre des taxes foncières, la hausse de 40,7 p. cent, enregistrée entre 1979 et 1980, résulte principalement des modifications au mécanisme d'imposition adopté en décembre 1979 par le Gouvernement du Québec.

L'émission d'actions ordinaires de juin 1979 a réduit la dette à court terme et permis de maintenir l'ensemble des frais financiers à un niveau comparable à celui de 1978, en dépit de la hausse du taux de change du dollar des États-Unis et des taux d'intérêt sur les emprunts à court terme. Ces deux derniers facteurs ont persisté en 1980, ce qui, en plus de l'exécution tardive en cours d'année des financements à long terme, a contribué à l'accroissement des frais financiers en 1980 par rapport à 1979.

Revenus de ventes de gaz (millions de dollars)

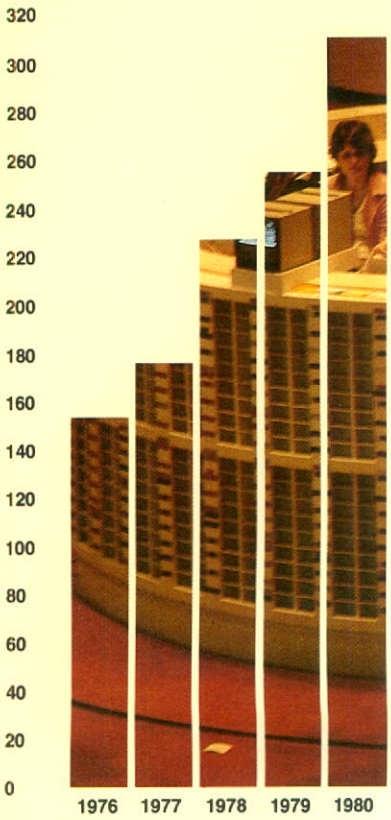

Propriété de la Compagnie et financement

Un des événements marquants survenus durant l'année est l'entente de principe intervenue à la fin de l'exercice prévoyant le passage du contrôle de Gaz Métropolitain des mains de la *Northern and Central Gas Corporation Limited* à celles de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. En juillet 1980, *Northern and Central* avait également émis des débentures subordonnées échangeables pour une partie des actions ordinaires de Gaz Métropolitain détenues par elle. Ces émissions de débentures et celles qui viendront à la conclusion de l'entente, auxquelles sont rattachés les droits de vote des actions ordinaires, contre lesquelles elles sont échangeables, auront eu pour effet de transférer aux détenteurs des débentures tous les droits de vote que *Northern and Central* détenait, tandis qu'elle demeure propriétaire de ces mêmes actions. À la suite de ces transactions, la Caisse de dépôt et de placement détiendra 56 p. cent des droits de vote de la Compagnie.

Revenus et dépenses (millions de dollars)

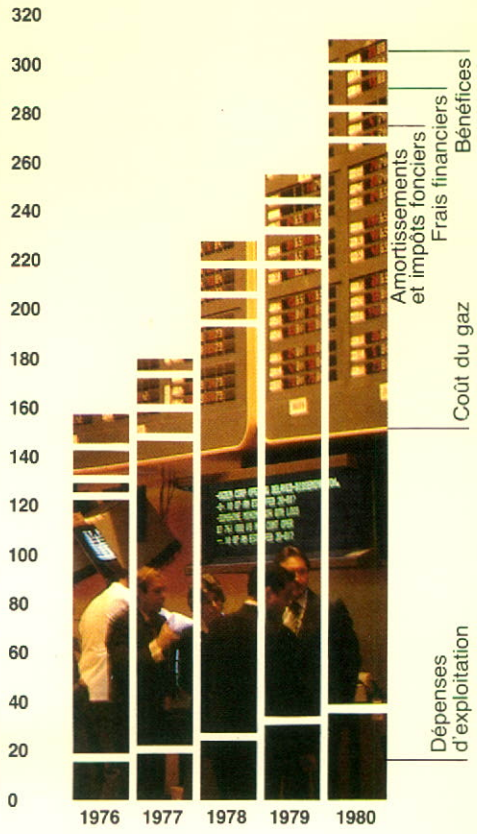

Les détenteurs d'obligations de première hypothèque de la *Northern and Central* avaient autorisé, le 1er avril 1980, des amendements à leur acte de fiducie permettant à la Compagnie de procéder dorénavant directement à ses propres financements. Durant le même mois, la Compagnie a négocié avec ses banquiers une marge de crédit bancaire apte à satisfaire les besoins à court terme de son exploitation.

Le 23 décembre 1980, la Compagnie complétait simultanément l'émission par placement privé de $25 000 000 d'obligations de première hypothèque au taux de 15 p. cent et une émission publique de $20 000 000 de débentures non garanties, de 12 p. cent, convertibles en actions ordinaires au prix de $8,00 l'action.

Un dividende de $0,10 l'action ordinaire a été payé pour chacun des trimestres de mars et de juin et un autre, de $0,05 l'action, pour chacun des trimestres de septembre et de décembre.

L'analyse sommaire de l'évolution de la situation financière démontre que les fonds générés par l'exploitation sont passés à $21 678 000 en 1980, alors qu'ils s'établissaient, respectivement, à $19 608 000 en 1979 et à $16 070 000 en 1978. Cet accroissement découle d'une augmentation du revenu net et de l'amortissement. Ces fonds ont servi, en partie, au paiement des dividendes de $6 636 000 en 1980 et de $7 293 000 et $6 019 000, respectivement, en 1979 et 1978.

En 1980, le solde des fonds est provenu d'un emprunt bancaire à terme de $20 000 000 et de l'émission des obligations de première hypothèque et des débentures non garanties convertibles pour un produit de $45 000 000, tandis qu'en 1979, il résulte du produit net de $22 016 000 de l'émission d'actions ordinaires et de l'accroissement de $3 300 000 des billets à court terme. En 1978, le solde des fonds provenait de l'émission d'actions privilégiées et d'obligations de première hypothèque, pour un produit net de $29 182 000, et de la réduction de $16 200 000 des billets à court terme.

Ces sommes ont servi à financer de nouvelles immobilisations de $29 361 000; $25 146 000 et $15 995 000 respectivement en 1980, 1979 et 1978, en plus d'effectuer des paiements au fonds d'amortissement et au remboursement sur la dette à long terme de $26 808 000 en 1980, $11 496 000 en 1979 et $6 810 000 en 1978.

Bilan

au 31 décembre 1980

Actif (en milliers de dollars)	1980	1979
À court terme		
Encaisse	**$ 58**	$ 3 173
Encaisse en fidéicommis, dépôts de clients	**1 362**	1 345
Comptes à recevoir	**42 755**	28 984
Ventes de gaz non facturées, au prix de vente	**10 007**	6 311
Stocks (note 3)	**20 899**	16 682
Frais payés d'avance, dépôts et avances	**621**	1 379
	75 702	57 874
Autres éléments		
Avances aux dirigeants	**42**	45
Terrains détenus pour vente, à la valeur nette de réalisation	**2 644**	2 503
Impôts sur le revenu reportés (note 4)	**8 572**	8 572
Frais reportés (note 5)	**11 922**	10 959
	23 180	22 079
Propriétés, aménagements et équipement (note 6)	**245 572**	224 876
	$344 454	$304 829

Au nom du Conseil d'administration,

Le Président du Conseil,

Jacques Courtois

Le Président et Chef de la Direction,

Jacques Beauchamp

Passif (en milliers de dollars)	1980	1979
À court terme		
Comptes à payer et frais courus	$ 44 429	$ 32 476
Intérêts courus		
Compagnie apparentée (note 15)	1 862	2 223
Autres	646	617
Échéances courantes de la dette à long terme	6 617	12 712
	53 554	48 028
Billets à payer (note 7)	23 392	30 000
	76 946	78 028
À long terme		
Dette à long terme (note 8)	156 118	117 926
Retraites anticipées (note 9)	856	1 088
	156 974	119 014
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 10)	75 985	76 800
Surplus d'apport (note 11)	6 747	6 612
Bénéfices non répartis (note 12)	27 802	24 375
	110 534	107 787
	$344 454	$304 829

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de Gaz Métropolitain, inc.

Nous avons vérifié le bilan de Gaz Métropolitain, inc. au 31 décembre 1980 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Compagnie, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Compagnie au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Montréal, Canada
Le 3 février 1981

THORNE RIDDELL
Comptables agréés

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Résultats

exercice terminé le 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)	1980	1979	1978
Revenus			
Ventes de gaz	**$305 738**	$250 815	$223 393
Autres	**3 783**	3 891	3 824
	309 521	254 706	227 217
Dépenses			
Coût du gaz	**236 072**	190 493	171 499
Exploitation et entretien	**33 358**	28 841	24 839
Amortissement	**10 228**	9 258	7 139
Impôts fonciers et autres	**2 621**	1 863	1 494
	282 279	230 455	204 971
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	**27 242**	24 251	22 246
Frais financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	**11 403**	12 166	12 249
Autres	**5 776**	2 748	2 255
	17 179	14 914	14 504
Bénéfice de l'exercice	**10 063**	9 337	7 742
Dividendes sur actions privilégiées	**2 449**	2 509	2 035
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	**$ 7 614**	$ 6 828	$ 5 707
Bénéfice par action ordinaire (note 8)	**$ 0,55**	$ 0,57	$ 0,57

Bénéfices non répartis

exercice terminé le 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)	1980	1979	1978
Solde au début de l'exercice	**$ 24 375**	$ 22 340	$ 21 414
Bénéfice de l'exercice	**10 063**	9 337	7 742
	34 438	31 677	29 156
Dividendes sur actions privilégiées			
Série 1965	**540**	540	540
Série 1966	**412**	412	412
Second rang, série "A"	**1 497**	1 557	1 083
Dividendes sur actions ordinaires	**4 187**	4 784	3 984
Frais d'émission d'actions privilégiées de second rang		9	797
	6 636	7 302	6 816
Solde à la fin de l'exercice	**$ 27 802**	$ 24 375	$ 22 340

Évolution de la situation financière

exercice terminé le 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)	1980	1979	1978
Provenance des fonds			
Fonds générés par l'exploitation*	**$ 21 678**	$ 19 608	$ 16 070
Augmentation des billets à payer — net		3 300	
Émission d'obligations de première hypothèque	**25 000**		10 000
Émission de débentures convertibles	**20 000**		
Emprunt bancaire à terme	**20 000**		
Émission d'actions privilégiées			19 182
Émission d'actions ordinaires		22 016	
Autres éléments		464	
	86 678	45 388	45 252
Utilisation des fonds			
Additions aux propriétés, aménagements et équipement — net	**29 361**	25 146	15 995
Réduction de la dette à long terme	**26 808**	11 496	6 810
Réduction des billets à payer — net	**6 608**		16 200
Dividendes	**6 636**	7 293	6 019
Rachat d'actions privilégiées	**680**	464	
Augmentation de frais reportés	**3 913**	817	218
Autres éléments	**370**		784
	74 376	45 216	46 026
Augmentation (diminution) des fonds	**12 302**	172	(774)
Fonds au début de l'exercice	**9 846**	9 674	10 448
Fonds à la fin de l'exercice	**$ 22 148**	$ 9 846	$ 9 674
***Fonds générés par l'exploitation**			
Bénéfice de l'exercice	**$ 10 063**	$ 9 337	$ 7 742
Postes n'affectant pas les fonds			
Amortissement des propriétés, aménagements et équipement	**8 665**	7 640	6 955
Amortissements des frais reportés	**2 950**	2 631	1 373
	$ 21 678	$ 19 608	$ 16 070
Sommaire des fonds			
Actif à court terme	**$ 75 702**	$ 57 874	$ 48 085
Passif à court terme à l'exclusion des billets à payer de $23 392 ($30 000 en 1979, $26 700 en 1978)	**53 554**	48 028	38 411
	$ 22 148	$ 9 846	$ 9 674

Notes aux états financiers

exercice terminé le 31 décembre 1980

1. Résumé des principales conventions comptables

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

a) Stocks
Le gaz naturel entreposé est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au coût moyen.

b) Frais reportés
Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque émission concernée. La Compagnie reporte également certains autres coûts et dépenses, lesquels sont amortis sur diverses périodes n'excédant pas 20 ans.

c) Propriétés, aménagements et équipement
Les additions, remplacements et améliorations sont comptabilisés au coût, incluant les coûts directs, les frais généraux et d'administration applicables à la construction et les intérêts sur les fonds utilisés durant la construction.

Le coût d'origine des propriétés du réseau qui sont retirées est imputé à l'amortissement accumulé. Selon cette méthode aucun profit ou perte sur disposition de ces biens n'est réalisé.

d) Amortissement
L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à différents taux qui sont revisés périodiquement et approuvés par la Régie de l'électricité et du gaz du Québec (Régie).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980, les taux utilisés varient de 2% à 24%. L'application des taux individuels équivaut à un taux moyen de 3,38% (3,18% en 1979 et 3,06% en 1978).

e) Impôts sur le revenu
La Compagnie réclame, pour fins d'impôts sur le revenu, des allocations de coût en capital et certaines autres déductions supérieures aux montants inscrits dans ses livres ayant ainsi pour effet de reporter aux années futures les impôts autrement payables.

Ces impôts reportés aux années futures n'ont pas été enregistrés aux livres, car seuls les impôts exigibles sont inclus dans le calcul des tarifs de vente de gaz présentement en vigueur; les tarifs futurs incluront les impôts alors exigibles.

La Compagnie aurait autrement porté aux livres une provision de $5 002 000 en 1980, $4 496 000 en 1979, $3 842 000 en 1978 et de $29 738 000 relativement aux années antérieures, pour un montant cumulatif de $43 078 000 au 31 décembre 1980.

f) Bénéfice par action
Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

g) Conversion des devises des États-Unis
La dette à long terme remboursable en devises des États-Unis est montrée au bilan aux taux de change en vigueur à la date d'émission. Les échéances courantes de la dette à long terme sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice; les profits ou les pertes sur devises résultant de cette conversion sont inclus dans le montant net des autres frais financiers à l'État des résultats.

2. Réglementation

La Compagnie est une entreprise de distribution de gaz soumise à la surveillance et au contrôle de la Régie. Les tarifs de vente de gaz sont autorisés par la Régie et visent à permettre à la Compagnie de rencontrer ses dépenses d'exploitation et à lui assurer un rendement raisonnable sur ses investissements.

Le revenu des ventes de gaz de 1980 inclut un montant approximatif de $12 000 000 provenant de trois augmentations provisoires de tarifs, dont la presque totalité découle de la hausse du coût du gaz. Ces augmentations provisoires feront l'objet d'une décision finale de la Régie, laquelle devrait être rendue en 1981. La Régie pourrait dans cette décision finale ordonner à la Compagnie de compenser ses usagers dans la mesure où les augmentations provisoires auraient permis à cette dernière d'atteindre un rendement sur ses investissements que la Régie jugerait excessif par rapport à celui autorisé. La Compagnie est d'avis qu'aucun remboursement ne sera nécessaire.

3. Stocks

	1980	1979
Gaz naturel entreposé	**$17 377**	$14 277
Matériaux et fournitures	**3 522**	2 405
	$20 899	$16 682

4. Impôts sur le revenu reportés

Il est mentionné à la note 1e) que la Compagnie comptabilise ses impôts sur le revenu selon la méthode de l'impôt exigible. Cependant, à la suite d'une décision de la Régie, la Compagnie, lorsqu'elle aura des impôts exigibles, pourra récupérer par le processus de tarification un montant d'impôts sur le revenu reportés estimé à $8 572 000. Cette somme a été enregistrée aux livres en 1977 à titre de réduction d'impôt relative à la perte encourue lors de la cessation de l'exploitation de l'usine de coke à Ville LaSalle.

5. Frais reportés

	Période d'amortissement	Dernière année d'amortissement	Solde non amorti 1980	Solde non amorti 1979
Escompte et frais de la dette	selon la durée de chaque émission		**$ 3 249**	$ 2 350
Dépenses extraordinaires pour location d'appareils	13⅓ ans	1982	**142**	226
Majoration extraordinaire du coût du gaz	20 ans	1988	**392**	441
Coûts de gaz reportés	5 ans	1981	**213**	606
Installations de gaz mises au rancart	5 ans	1984	**1 126**	1 489
Usine de coke abandonnée	5 ans	1983	**3 032**	4 043
Frais de développement d'entreposage souterrain	5 ans	1984	**474**	630
Frais d'expansion (1)			**1 982**	791
Taxes foncières (2)			**503**	
Coûts de retrait de propriétés non remplacées (2)			**340**	
Autres	n'excédant pas 5 ans		**469**	383
			$11 922	$10 959
Amortissement de l'escompte et des frais de la dette			**$ 232**	$ 287
Amortissement des autres frais reportés			**$ 2 718**	$ 2 344

(1) La Compagnie a entrepris des études et a encouru certains autres frais relatifs à une expansion possible de son exploitation à l'intérieur et à l'extérieur de sa franchise actuelle. La base d'amortissement de ces frais sera établie lorsque la Régie aura statué sur ces projets d'expansion.

(2) Ces montants se rapportent à l'exercice 1980 et représentent respectivement une partie de l'augmentation de la dépense de taxes foncières sur le réseau de distribution découlant d'une modification de la législation provinciale et une portion des coûts de retrait de propriétés non remplacées. La Compagnie demandera à la Régie l'autorisation de récupérer ces sommes sur une période devant être déterminée par cette dernière.

6. Propriétés, aménagement et équipement

	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
		1980		1979
Stockage	$ 13 324	$ 3 549	$ 9 775	$ 10 103
Distribution	239 662	34 502	205 160	186 218
Appareils loués	12 058	5 160	6 898	7 440
Installations générales	18 457	3 769	14 688	8 967
Biens loués en vertu de contrats de location/acquisition				772
	$283 501	$46 980	236 521	213 500
Déviation de l'amortissement accumulé*			9 051	11 376
			$245 572	$224 876

*Au cours des exercices 1979 et 1980, la Régie a procédé à l'examen des taux d'amortissement et de l'amortissement accumulé. En plus d'approuver de nouveaux taux d'amortissement, la Régie a ordonné à la Compagnie d'augmenter certains soldes d'amortissement accumulé d'un montant global de $13 296 000. Selon l'ordonnance de la Régie, cette somme doit être amortie et recouvrée dans les tarifs de vente de gaz de la Compagnie sur des périodes variant de trois à quinze ans.

Les intérêts et les frais généraux et d'administration capitalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1980 se chiffrent à $2 253 000 ($1 895 000 en 1979 et $1 764 000 en 1978).

7. Billets à payer

Jusqu'en avril 1980, ces billets étaient dus à la compagnie mère et l'intérêt s'y rapportant s'élevait à $1 212 000 en 1980 ($1 779 000 en 1979 et $1 387 000 en 1978). Depuis, ces billets sont dûs aux banquiers de la Compagnie et sont garantis par les stocks de gaz naturel et les comptes à recevoir qui ne sont pas assignés aux détenteurs d'obligations de première hypothèque. Bien que ces billets soient payables à demande et de ce fait inclus dans le passif à court terme, la Compagnie a remboursé et prévoit continuer de rembourser ces billets principalement à même le produit de financement à long terme.

8. Dette à long terme

	Année de l'échéance	Échéances courantes	1980	1979
Obligations de première hypothèque				
Série 6%	1980			$ 3 599
Série 5½% (1)	1980			2 355
Série 6%	1987	$ 300	$ 4 121	4 421
Série 5½% (1)	1987	140	2 019	2 159
Série 6%	1988	80	2 350	2 585
Série 7%	1990	310	3 300	3 540
Série 8½% (1) (2)	1990	1 735	22 208	23 596
Série "C" 15%	1990		25 000	
Série 8⅝% (1) (2)	1992	528	10 032	10 560
Série 11% (1) (2)	1993	380	7 980	8 360
Série 11⅜% (2)	1993	120	2 520	2 640
Série 11¼% (2)	1995	480	9 600	10 080
Série "A" 10½% (2)	1998		7 500	7 500
Série "B" 10½% (2)	1998		2 500	2 500
Prime sur taux de change en devises des É.-U. (1)		529	1 995	2 417
		4 602	101 125	86 312
Obligations d'hypothèque générale				
Série 'G" 6%	1988	350	6 300	6 650
Série "I" 6%	1989	100	1 660	1 735
		450	7 960	8 385
Obligations non garanties				
Série "A" 9½% (2)	1991	525	10 575	11 100
Série "B" 9⅝% (2)	1991	525	10 575	11 100
		1 050	21 150	22 200
Débentures non garanties convertibles, Série "A", 12% (3)	2000		20 000	
Obligations non garanties subordonnées 5¾%	1985	515	12 500	13 000
Obligations découlant de contrats de location/acquisition				741
			162 735	130 638
Échéances courantes		$6 617	6 617	12 712
Dette à long terme			$156 118	$117 926

Les sommes à débourser sur la dette à long terme pour les cinq exercices se terminant le 31 décembre 1985 sont:
1981: $6 617 1982: $7 852 1983: $8 027
1984: $8 012 1985: $18 500

(1) Ces obligations remboursables en devises des États-Unis sont présentées aux taux de change prévalant aux dates d'émission. La conversion de ces obligations au taux de change en vigueur en fin d'exercice résulterait en une augmentation de la dette à long terme de $6 031 000 au 31 décembre 1980 ($5 578 000 en 1979 et $7 154 000 en 1978).

(2) Ces obligations sont détenues par une compagnie apparentée. L'intérêt se rapportant à ces obligations s'élevait à $8 955 000 en 1980 ($9 306 000 en 1979 et $9 200 000 en 1978).

(3) Ces débentures sont convertibles en actions ordinaires de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1990, à raison de 125 actions ordinaires pour chaque tranche de $1 000 de débentures. À cet effet, au 31 décembre 1980, 2 500 000 actions ordinaires sont réservées à la conversion des débentures en actions ordinaires. La conversion de ces débentures en actions ordinaires n'aurait eu aucun effet de dilution sur le bénéfice par action de l'exercice 1980.

9. Retraites anticipées

Lors de la fermeture de l'usine de coke à Ville LaSalle, certains employés se sont prévalus du choix de prendre une retraite anticipée. La dette qui en résulte est payée sur une période de dix ans échéant en 1987.

Les sommes à débourser, incluant les intérêts, pour les cinq exercices se terminant le 31 décembre 1985 sont:
1981: $308 1982: $263 1983: $238
1984: $219 1985: $180

10. Capital-actions

	1980	1979
Actions privilégiées		
Autorisées		
300 000 actions privilégiées d'une valeur nominale de $100 chacune, pouvant être émises en série		
2 000 000 d'actions privilégiées de second rang d'une valeur nominale de $25 chacune, pouvant être émises en série		
Émises		
100 000 actions privilégiées série 1965, 5,40% cumulatif, actuellement rachetables à $102,10 l'action	**$10 000**	$10 000
75 000 actions privilégiées série 1966, 5½% cumulatif, actuellement rachetables à $103 l'action	**7 500**	7 500
747 371 actions privilégiées de second rang série "A", 7,85% cumulatif, rachetables (779 943 en 1979)	**18 684**	19 499
	36 184	36 999
Actions ordinaires		
Autorisées		
20 000 000 d'actions sans valeur nominale		
Émises		
13 958 905 actions	**39 801**	39 801
	$75 985	$76 800

Les actions privilégiées de second rang, série "A", 7,85%, seront rachetables à compter du 15 décembre 1982 à un prix initial de $26 l'action diminuant par la suite annuellement jusqu'à $25 l'action après le 15 décembre 1987. De plus, la Compagnie doit faire raisonnablement de son mieux pour acheter sur le marché jusqu'à 8 000 de ces actions pour fins d'annulation au cours de chaque trimestre civil à un prix n'excédant pas $25 l'action plus les coûts d'achat. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1980, la Compagnie a procédé à l'achat pour annulation de 32 572 de ces actions.

11. Surplus d'apport

Le profit de $135 000 réalisé au cours de l'exercice sur l'achat pour annulation de 32 572 actions privilégiées de second rang, série "A", 7,85% a été imputé au surplus d'apport.

12. Bénéfices non répartis — restrictions relatives aux dividendes

Au 31 décembre 1980, le solde des bénéfices non répartis inclut une somme de $1 316 000 non susceptible de distribution avant que les actions privilégiées de second rang, série "A", 7,85% rachetées par la Compagnie, n'aient été annulées.

Les actes de fiducie et les conventions afférents aux engagements de la Compagnie par rapport à la dette à long terme comprennent des clauses limitant le paiement des dividendes. Selon la clause la plus restrictive, les bénéfices non répartis disponibles pour dividendes se chiffraient approximativement à $5 331 000 au 31 décembre 1980.

13. Régimes de retraite

La Compagnie contribue à deux régimes de retraite à prestations définies, l'un pour ses employés non syndiqués et l'autre pour ses employés syndiqués. Le solde des déficits initiaux et des déficits d'expérience de ces régimes s'établissait à $3 600 000 au 31 décembre 1980.

Ces déficits actuariels seront pourvus et imputés aux résultats au cours des 15 prochaines années. Les sommes à débourser, incluant les intérêts, pour les cinq prochains exercices sont de $411 000 annuellement.

14. Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

La rémunération de base des administrateurs et des principaux dirigeants de la Compagnie se chiffre à $612 000 pour 1980 ($595 000 pour 1979 et $573 000 pour 1978).

15. Transactions avec apparentés, clients et fournisseurs importants

Les transactions effectuées avec Northern and Central Gas Corporation Limited, compagnie apparentée, sont identifiées dans les présents états financiers.

Northern and Central Gas Corporation Limited détient 72,5% des actions ordinaires en circulation de la Compagnie. Cependant, le 3 juillet 1980, Northern and Central a émis des débentures subordonnées échangeables, au gré du détenteur, en tout temps jusqu'au 3 juillet 1990, contre des actions ordinaires qu'elle détient de Gaz Métropolitain, inc. Ces débentures confèrent immédiatement à leurs détenteurs les droits de vote afférents aux actions ordinaires contre lesquelles ces débentures peuvent être échangées, réduisant, conséquemment, la proportion des droits de vote de Northern and Central à 49,3%.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a encouru des frais juridiques s'élevant à $680 000 ($506 000 en 1979 et $401 000 en 1978) auprès d'une étude de conseillers juridiques dont un des associés est administrateur de la Compagnie.

En vertu de plusieurs contrats échéant jusqu'en 1987, un client important achète environ 15% de tout le gaz vendu par la Compagnie et, la presque totalité des approvisionnements en gaz de la Compagnie provient de deux fournisseurs en vertu de contrats à long terme.

16. Chiffres comparatifs

La présentation des chiffres de 1979 et de 1978 a été modifiée afin d'être conforme à celle adoptée durant l'exercice courant.

Statistiques financières et d'exploitation 1976-1980

exercices terminés le 31 décembre

Résultats (en milliers de dollars)	**1980**	1979	1978 (reclassés)	1977	1976
Revenus					
Ventes de gaz	**$ 305 738**	$ 250 815	$ 223 393	$ 172 626	$ 151 367
Autres	**3 783**	3 891	3 824	3 490	3 866
Total des revenus	**309 521**	254 706	227 217	176 116	155 233
Dépenses					
Coût du gaz	**236 072**	190 493	171 499	130 081	106 916
Exploitation et entretien	**33 358**	28 841	24 839	21 426	18 968
Amortissement	**10 228**	9 258	7 139	6 402	5 770
Impôts fonciers et autres	**2 621**	1 863	1 494	1 666	1 617
Total des dépenses	**282 279**	230 455	204 971	159 575	133 271
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers					
Exploitation de gaz	**27 242**	24 251	22 246	16 541	21 962
Exploitation discontinuée de coke				487	1 852
Total du bénéfice d'exploitation avant frais financiers	**27 242**	24 251	22 246	17 028	23 814
Frais financiers					
Intérêts sur la dette à long terme	**11 403**	12 166	12 249	11 877	11 365
Autres	**5 776**	2 748	2 255	2 235	1 483
Total des frais financiers	**17 179**	14 914	14 504	14 112	12 848
Bénéfice avant poste extraordinaire	**10 063**	9 337	7 742	2 916	10 966
Poste extraordinaire				(9 922)	
Bénéfice (perte) de l'exercice	**10 063**	9 337	7 742	(7 006)	10 966
Dividendes sur actions privilégiées	**2 449**	2 509	2 035	952	952
Bénéfice (perte) afférent aux actions ordinaires	**$ 7 614**	$ 6 828	$ 5 707	$ (7 958)	$ 10 014
Nombre d'actions ordinaires					
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice	**13 958 905**	11 958 905	9 958 905	9 958 905	9 958 905
Bénéfice par action ordinaire avant poste extraordinaire	**$ 0,55**	$ 0,57	$ 0,57	$ 0,20	$ 1,00
Bénéfice (perte) par action ordinaire après poste extraordinaire	**$ 0,55**	$ 0,57	$ 0,57	$ (0,80)	$ 1,00
Dividendes payés par action ordinaire	**$ 0,30**	$ 0,40	$ 0,40	$ 0,30	$ 0,60

Capitalisation (en milliers de dollars)					
Dette à long terme*	**$ 179 510**	$ 147 926	$ 155 539	$ 168 548	$ 159 647
Actions privilégiées	**36 184**	36 999	37 479	17 500	17 500
Avoir des actionnaires ordinaires	**74 350**	70 788	46 721	45 795	56 741
	$ 290 044	$ 255 713	$ 239 739	$ 231 843	$ 233 888

**Y compris les billets à payer et débentures non garanties à intérêts conditionnels et excluant les échéances courantes de la dette à long terme.*

Statistiques financières et d'exploitation 1976-1980

exercices terminés le 31 décembre (en milliers de dollars)

Renseignements sur le réseau	1980	1979	1978	1977	1976
Longueur des gazoducs de distribution et de transport à la fin de l'exercice (en km)	**2 732**	2 704	2 675	2 647	2 597
Additions aux immobilisations (en milliers de dollars)	**$ 29 361**	$ 25 146	$ 15 995	$ 15 574	$ 15 298
Immobilisations brutes à la fin de l'exercice (en milliers de dollars)	**$283 501**	$257 726	$238 793	$228 273	$244 332
Usagers effectifs à la fin de l'exercice					
Industriels	**1 417**	1 394	1 390	1 428	1 451
Commerciaux	**11 349**	10 919	10 649	10 733	10 614
Résidentiels — sans chauffage	**54 601**	56 845	58 091	61 866	66 174
Résidentiels — chauffage	**90 313**	91 668	93 240	95 913	98 391
Total	**157 680**	160 826	163 370	169 940	176 630
Coût du gaz (10^3m^3)	**$ 86,42**	$ 74,54	$ 68,65	$ 58,69	$ 48,98
Consommation pour usager résidentiel (10^3m^3)	**3,40**	2,89	3,09	2,86	3,04
Livraisons de gaz					
Ventes de gaz (en milliers de dollars)					
Industrielles, service continu	**$127 090**	$ 93 766	$ 88 818	$ 71 569	$ 62 311
Industrielles, service susceptible d'interruption	**48 308**	53 990	36 690	20 303	14 246
Commerciales	**58 382**	46 316	42 158	33 588	30 242
Résidentielles	**71 629**	56 445	55 228	45 357	44 429
Gaz naturel liquéfié	**329**	298	499	1 809	139
Total	**$305 738**	$250 815	$223 393	$172 626	$151 367
Ventes de gaz (10^6m^3)					
Industrielles, service continu	**1 195**	988	1 038	975	938
Industrielles, service susceptible d'interruption	**559**	738	554	374	320
Commerciales (continu et interruptible)	**459**	411	414	393	405
Résidentielles	**493**	429	467	451	500
Gaz naturel liquéfié	**2**	2	4	18	1
Total	**2 708**	2 568	2 477	2 211	2 164
Livraison quotidienne maximale (10^3m^3)	**12 358**	11 287	10 696	11 086	10 792

Conversion au système métrique

Conformément au programme de la Commission du système métrique Canada, la Compagnie est en voie d'adopter le système international d'unités, le SI, et les unités de ce système apparaissent dans le présent rapport. L'adoption des unités SI entraîne le remplacement du point par la virgule décimale. Nous avons préparé le tableau suivant pour permettre aux lecteurs de convertir les unités SI en mesures anglaises.

Symboles SI et facteurs de conversion

Longueur:
m = mètre
1 m = 3,2808 pi
Mille mètres = 1 km
1 km = 0,6214 mille

Volume:
m^3 = mètre cube
1 m^3 = 35,3010 pieds cubes
Mille mètres cubes = 10^3m^3
10^3 m^3 = 35,3010 Mpc
Un million de mètres cubes = 10^6m^3
10^6m^3 = 35,3010 MMpc

Chaleur:
J = joule
J = 0,000 948 2 Btu
Un million de joules = MJ
1 MJ = 948,2133 Btu

Copies of the English edition of this annual report may be obtained upon request to the
Treasury Department
Gaz Métropolitain, inc.
1717 du Havre, Montréal
Québec H2K 2X3

Gaz Métropolitain, inc.

Dépôt légal — premier trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec
IMPRIMÉ AU CANADA